

SAISONNIERS

c'est la crise !

MANP
Travail te
recrute a

Jean-Jours.

POUR VENDANGES et autres travaux saisonniers, qui peut me renseigner sur des adresses ?
Je. DAGNICOURT
rue Bourgneuf
641

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

10 21
1
6
17
22
11
F

Les nouvelles Saisons du Capitalisme

Joseph Te 6)

BOULOT

Le Temps

Amélioration temporaire

loto

IER servente ch
Non an T. SCIORA

RESISTEL
pour emplois
médiateurs
CABLAGE
GASINIER
RICIEN OHQ
électronique
EURS H Q
IG basique
MACONS

1 ^{re} dizaine			2 ^e dizaine			3 ^e dizaine			4 ^e dizaine		
N°	S	EV	N°	S	EV	N°	S	EV	N°	S	EV
24	7		20	34	15	30	25				

**OFFRES
D'EMPLOIS**

1	3	32	4	31	36	6	41	28	8	151
---	---	----	---	----	----	---	----	----	---	-----

Comme	32	28	12	42	37	4	156
-------	----	----	----	----	----	---	-----

OND commis cuisine	5	-	43	21	14	119
ponible imméd. bonne	10	24	24			133
employeurs. recher.						
pl sais. hiver. Tél. (40)						

Cadre	6	25	32	19	35	41
-------	---	----	----	----	----	----

rech. poste res- pirateur	2	26	30	38	36	32	9	4b
------------------------------	---	----	----	----	----	----	---	----

4	27	32	2	37	30	5	47	27	3	15
---	----	----	---	----	----	---	----	----	---	----

13	38	31	22	48	40	9	16
----	----	----	----	----	----	---	----

9	34	10	39	26	4	49	29	2	14
---	----	----	----	----	---	----	----	---	----

285	D'EMPLOIS	6	284	304
-----	-----------	---	-----	-----

TRAVEL

THE DAWN

DAVAI!

THE FUTURE OF THE FIRM

ALCOHOLICS

ALSTOM

המחיר

THE SCIENCE

isme

19220

Prix: 6 l

JANVIER 1981

Ce numéro de Transhumances a été précédé d'une lettre sur le travail saisonnier envoyée à des individus et des groupes susceptibles de s'y intéresser. C'était un choix évidemment. Cependant tous les syndicats l'ont reçue et un seul d'entre eux y a répondu. Nous remercions ceux et celles qui ont accepté de se compromettre avec nous. En fait ce numéro est un début de dossier. On s'y répète et le ton est difficile à trouver. La partie "vécu" est défail-lante. Certains auteurs souffrent de "théorisme". Il est sans doute signi-ficatif que tel ou telle partant d'une anecdote trop personnelle veuille tout de suite généraliser ou tirer une leçon. Alors, à suivre.

TRANSHUMANCES Revue publiée par l'association du même nom.

Adresse: Le Rosier Val-des-Prés 05100 Briançon
Directeur de la publication: René Siestrunck
Comité de rédaction: Luc Marchello, Marc Pas-cal, René Siestrunck.

Dépôt légal: janvier 1981

Imprimerie: Briançon-Demain, 33 bis rue J.Sil-vestre, 05100 Briançon.

Abonnements: 4 numéros, 20 francs
soutien, 50 francs

CCP: 247 38 D Marseille.

Le travail saisonnier

Temporaire

Interimaire

Précaire

Papillons

I. Il y aurait un pays où des hommes survivraient dans l'aléa des saisons, pourvoyant au service et au bien-être d'autres hommes. Ils seraient sans racines et sans histoire, surfant la crête de l'espace et du temps. A la fin, abandonnés, ils seraient toujours dispersés, égarés, prêts à se vendre à nouveau. On dirait d'eux qu'ils sont les derniers des hommes, condamnés, leur dit-on, à l'irremédiable rythme biologique des saisons. Ils ne marqueraient pas la chronique plus que les feuilles brunes de l'automne ou la neige boueuse du printemps. Une des manières de les appeler serait "saisonniers".

II. Ils existeraient tellement peu, ces "saisonniers", que même les gens bien intentionnés régleraient leur compte en une phrase ou deux, du genre "des saisonniers, il y en aura toujours..." Et tout serait dit. La raison du saisonnier serait alors plus à chercher du côté d'une fatalité inexpiable dépassant l'économie que du côté de la classe ouvrière et de ses luttes. Cent métiers cent misères dit le dicton. Le saisonnier est celui qui doit toujours s'arrêter, recommencer pour s'arrêter à nouveau. Eternel débutant, aux aguets, attentif au moindre signe du changement de ce qui pour lui ne change jamais.

III. La nuit des temps, on l'invoque trop souvent. C'est une manière d'appeler ce à quoi on refuse un visage. Le saisonnier sort de la nuit des temps et, lourd de cet héritage qui vaut pour lui comme une histoire, il est contraint de montrer son aptitude au bonheur. Son regard transmue l'aumône en aubaine. Cela fait qu'il y a des saisonniers heureux. Ils ont l'impression de soustraire un petit quelque chose à un monde qui n'est pas le leur. Ils s'y croient étrangers, alors discrétion d'abord...

IV. Tellement vieux les saisonniers, mais tellement actuels! Le capitalisme les a abandonnés sur un échec: son impuissance à maîtriser les saisons, à assurer une production continue. Il les retrouve, maintenant qu'il cherche des ouvriers sans acquis, sans syndicats, sans défenses. Et la nuit des temps se retrouve à l'avant-garde. Les saisonniers et leurs cousins intérimaires sont les cobayes de l'ordre nouveau du travail. Et c'est l'archaïque saisonnier qui est promu modèle de ce nouveau type de travailleur, auquel croient les occidentaux pour résister aux capitalismes asiatiques.

V. Sans héros et sans histoire, les saisonniers ne reconnaissent que les "valeurs". Ils en sont les porteurs, non pour les révéler au monde, mais pour les appliquer avec la plus extrême radicalité, pour leur propre compte. L'absence de représentation (syndicale notamment) et leur individualisme devraient leur découvrir de nouveaux espaces pour une révolution, du mysticisme à l'activisme. Et cette violence (c'est vous qui appelez ça comme ça!) n'est après tout qu'une citation, un rappel attendri des années d'humiliation.

Y A PLUS DE SAISONS !

1- Comme il fallait bien vivre avec la Crise, enfin arrivée et qu'on annonçait toujours plus grave, et comme on voulait conserver une illusion d'opulence (on a son orgueil), on la découpa en saisons, l'une grasse, l'autre maigre. Il y eut deux sortes d'hommes: les hommes de la saison grasse et les hommes de la saison maigre.

2- La saison: un concept vagabond au service des exploités.

La Crise: une super-saison.

La Crise: périodique, régulière, infaillible, un mythe, une menace, un pouvoir. L'histoire réduite à zéro. Tous les acquis, les comforts, les certitudes ébranlés, balayés.

La Crise: le grand mixage des familles, des groupes; tout pour le consensus, le paternalisme. Tous unis contre la Crise.

3- La saison, c'est presque un cas de personne. Vous comprenez, il y a tellement plus grave.

4- Il y a saison lorsqu'il y a production périphérique (par rapport au centre qui commande, qui gère, transforme). Un pays de monoculture ou de monoactivité (c'est rarement naturel cette spécialisation) quelle que soit sa distance du centre est un pays périphérique. Le tourisme est une activité périphérique.

Tout est plus facile à la périphérie. L'entreprise qui s'excentre ou se périphérise achète toutes les franchises possibles. L'histoire est rondement menée: docilité de la main d'oeuvre, corruption des administrations, etc.

5- Promoteurs et patrons n'ont pas tout à fait fini d'être des gangsters: un gros coup et puis on se tire. Un gros coup vaut mieux qu'une rente de fonctionnaire.

6- "Les loisirs forcés d'hiver" des ouvriers agricoles, selon l'expression de Lénine, dépendent "moins du capitalisme que du fait qu'il n'est pas suffisamment développé". Il n'est pas indifférent de faire ramper devant soi une bonne armée de réserve de chômeurs; cela garantit le bas prix de la force de travail des non-chômeurs. Mais quel rêve pour le capitaliste, les chômeurs et les autres, tous au travail et sages.

7- Donc le capitaliste, cet être théorique et combien pratique! échoue à résorber le stock des chômeurs saisonniers, à les rendre productifs, autrement que par la dévaluation du prix du travail des autres. IL conserve alors une réserve de gueux et d'images de la lutte implacable entre l'homme et le travail; ou mieux, il met en conserve ce théâtre du XIXème siècle, pour en jouer à chaque saison, sous toutes les latitudes.

Naturellement, ça grince un peu, mais une saison est si vite passée.

8- Etirer la saison? Cela ne profite qu'à l'ouvrier. Si la saison est une pointe, autant qu'elle soit acérée. Le jeu en vaut la chandelle. On ne compte plus les capitalistes au long cours qui s'accordent l'ivresse et le frisson du profit saisonnier, comme ils flambent au casino.

R.S.

A PROPOS DU TRAVAIL SAISONNIER

Le travail saisonnier est une pratique agricole ancienne, ultérieurement démarquée par l'industrie puis plus récemment par les activités de service.

Ce travail est aujourd'hui assorti, plus que par le passé, d'une double dégradation du statut de salarié:

- parce que celui qui le propose ne l'assortit d'aucune garantie réelle;

- parce que celui qui l'accepte n'est pas en état de négocier.

Cette forme de travail est marquée le plus fréquemment de deux caractéristiques supplémentaires:

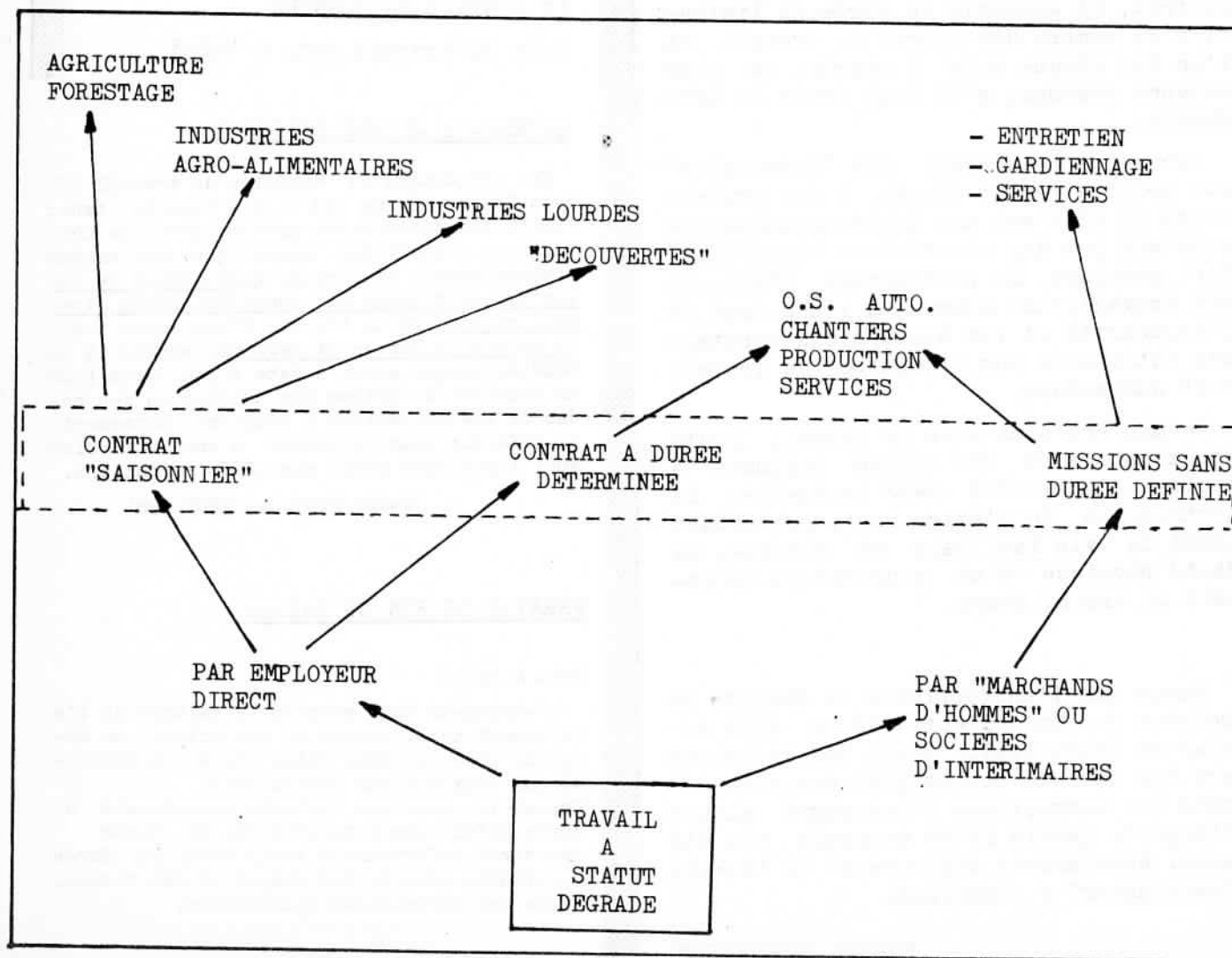
- cheminement par le canal de marchands d'hommes (les sociétés d'intérimaires sont les marchands d'hommes de notre époque)

- migrations: que ces migrants soient ou non hexagonaux.

Enfin, l'étude attentive des situations réelles montre que dans l'industrie bien

des travaux sont réputés saisonniers, simplement en raison des facilités juridiques que cette appellation procure à l'employeur (de même que certains travaux sont réputés féminins).

Un schéma tente de résumer ce premier constat:



Il montre que, pour certains travaux au moins, l'employeur, selon la commodité qu'il y trouve, choisit entre différentes solutions pour acheter le travail dont il a besoin.

En réalité toute entreprise a recours aujourd'hui simultanément à ces différents pseudo-statuts et ceux qui s'y cô-

toient ne peuvent que difficilement réaliser leur unité. Chacune des activités cependant présente des caractéristiques qui lui sont propres et toutes peuvent se différencier selon que l'activité est réellement ou pas liée aux saisons:

- le travail saisonnier agricole ("tirer" les patates ou les betteraves, récolter les fruits, vendanger) est marqué d'une double incertitude: on ne sait précisément ni quand il commence, ni ce que sera sa durée. Migrants internes et externes y participent, mais la mécanisation récente de certaines récoltes limite l'importance de ce phénomène. Le salaire à la tâche est de règle et les horaires sont démesurés, l'hébergement rudimentaire.

- l'industrie agro-alimentaire (brasseries, sucreries par exemple) recrute "pour la saison" des manoeuvres postés que le personnel permanent, tant bien que mal, encadrera. Certains sont des habitués. Après 20 saisons pourtant, leurs droits dans l'entreprise demeurent nuls. D'autres aussi parce qu'ils ont plu, se voient proposer un véritable emploi.

- les chantiers, certaines exploitations minières inexploitable en hiver, certaines usines aussi qui tirent leur énergie de l'eau qu'elles turbinent pratiquent le travail saisonnier. Là aussi l'encadrement est assuré par un petit noyau de personnel permanent. En 3 semaines l'effectif passe de 50 à 900 personnes et lorsque 6 mois plus tard les premières neiges décident de l'arrêt du chantier, le médecin du travail procède aux derniers examens d'embauche. Chacun repart comme il est venu - par la montagne - avec 6 mois de salaire à 70 heures par semaine qui, durant ce temps, dûment bloqués, ont fait la trésorerie de l'entreprise!

Dans tous ces cas et quel qu'en soit le cadre, le travail saisonnier que nous venons d'évoquer est tout à la fois sous qualifié, sous-payé, sous-contrôlé, sous-syndicalisé, mais du moins peut-il se prévaloir de sa nécessité. On ne vendange qu'une fois par an et un chantier n'est pas durable.

Le travail "saisonnier" ou prétendu tel, d'apparition récente, celui qui est dénommé tel seulement pour justifier l'insécurité de l'emploi, le contrat à durée déterminée et le trafic des marchands d'hommes, constitue une perversion légale, une forme nouvelle de l'exploitation.

C'est ce travail là qui, exceptionnel, rarissime jadis ou même naguère, devient aujourd'hui la règle. En voici quelques exemples:

- les migrants récents de l'automobile (70% et plus des O.S. sur chaîne), un turc, un portugais, un africain, un yougoslave, soigneusement alternés pour interdire toute communication, ont un contrat d'un an et c'est légal.

- telle entreprise de la région parisienne qui chante les mérites de sa politique sociale, et avec de solides arguments, oublie de dire que ses effectifs d'atelier sont constitués pour moitié au moins de personnes non statutaires, intérimaires fournis par des marchands d'hommes ou sous contrat à durée déterminée.

- ailleurs des "saisonniers" sont là depuis plus de 10 ans, de contrat

temporaire en contrat temporaire. Pour eux ni garantie ni retraite, ni même de possibilité de représentation. Ils ne sont ni électeurs ni éligibles.

- ailleurs encore, dans l'hôtellerie ou la restauration, il n'y a ni contrat, ni garantie de durée, ni limitation du nombre des heures de travail et l'on dit chaque soir à chacun, ou plus souvent chacune, s'il faut venir le lendemain.

Parce que le travail dit "saisonnier" est arbitrairement étendu à des professions où il n'est pas légitime, encadrées pourtant par des conventions collectives fort précises, le pourcentage s'accroît des travailleurs soumis à l'angoisse de l'insécurité et les discussions paritaires nationales sur l'horaire de travail sont suspendues.

De manière similaire le travail posté en 2x8 et 3x8 a été étendu indûment à nombre d'activités dans lesquelles la technologie ne l'exige pas, perturbant ainsi la vie familiale et sociale, la santé physique d'un pourcentage croissant de travailleurs.

Parce que l'entreprise a la faculté de rejeter sur la collectivité le coût social du travail, elle fonde ses décisions sur des calculs économiques erronés. Jamais les entreprises n'ont gagné autant d'argent, jamais notre économie n'a été aussi humainement médiocre et le travail "saisonnier" y contribue.

Pierre JARDILLIER

LE CONTRAT SAISONNIER

Code du travail Art. L 122-3

QU'EST-CE QU'UNE SAISON ?

Une circulaire du Ministre du travail (27 juin 1976) précise qu'il y a lieu de tenir compte des définitions prévues dans les conventions collectives ainsi que des usages professionnels et locaux. Qu'à défaut de convention ou d'usage est considéré comme travail saisonnier un travail d'une durée totale de 8 mois par an au maximum, appelé à se répéter chaque année à date à peu près fixe en fonction du rythme des saisons ou des modes de vie collectifs (tourisme notamment) et effectué pour le compte d'une entreprise dont l'activité obéit aux mêmes variations.

Guide Pratique CFDT 1981

PREAVIS DE FIN DE SAISON

Art. L 122-3

L'employeur doit avertir le salarié de l'achèvement de la saison en respectant un délai de préavis (même délai lié à l'ancienneté que ceux à durée déterminée). Toutefois, pour les contrats saisonniers d'une durée inférieure à trois mois, la durée d'une durée inférieure à trois mois, la durée du préavis résulte des usages ou des dispositions des conventions collectives.

Comment se servir des Prud'hommes

Automne 78, comme beaucoup de jeunes, je cherche du travail et je choisis ou plutôt je prends le premier qui se présente, par une annonce dans le journal. Le lieu du travail se situe dans une station proche de Briançon, chez un marchand d'articles de sport. Nous nous mettons d'accord verbalement sur le salaire et les horaires.

Grosse erreur de ma part! Il ne faut jamais s'en tenir à un accord verbal, mais faire un contrat écrit sur lequel figurent le début et la fin de la période du travail, la qualification, le salaire et le nombre d'heures de travail.

Après 1 mois de travail, le bulletin de salaire ne correspond pas à notre accord et il s'en faut de beaucoup: il est même inférieur au SMIC.

Sur ce je me rends à l'ANPE où l'on doute de mes possibilités de recours et donc de remboursement. Je vais aussitôt au Tribunal de Briançon où j'explique mon cas. Cela se passe très bien et je remplis une feuille sur laquelle je signale tout ce qui ne va pas: les cotisations ne figurent même pas, entre autres détails, sur mon bulletin de salaire. Ensuite, je contacte un Conseiller Prud'homme qui m'aide beaucoup dans les papiers: il faut faire les bulletins de salaire tels qu'ils auraient dû être faits. Dans mon cas c'est le SMIC qui prévaut, faute de qualification (apprenti skiman).

Alors si vous vous trouvez dans une situation semblable, n'hésitez pas à contacter un conseiller prud'homme. Ensuite, le

EMBAUCHE

Depuis Janvier 1979, il est désormais obligatoire pour tout saisonnier d'avoir un contrat écrit, soit en début de travail, soit en fin de période d'essai.

Ce contrat doit comporter au minimum:

- Début et fin de Contrat;
- Période d'essai, 2 semaines maximum pour une durée de contrat inférieure à 4 mois
- Emploi occupé (Qualification);
- Salaire de référence avec un horaire normal ou moyen;
- Avantages en nature (nourriture, logement, transport...);
- Repos hebdomadaire et jours fériés.

Tout contrat qui n'est pas conclu par écrit est présumé conclu pour une durée indéterminée (Article L 121-1).

tribunal vous écrit pour que vous vous présentiez à la conciliation. Cela se passe entre le patron, le juge et vous.

Si à la suite de cela la situation n'a pas évolué, vous êtes à nouveau convoqué pour le jugement final.

A ce niveau-là il est vraiment nécessaire de ne pas reculer, ne serait-ce que pour bien montrer que si vous avez des devoirs vous connaissez aussi vos droits et que vous n'êtes pas des pions avec lesquels on peut jouer impunément.

Pour le jugement final, vous pouvez, et c'est même conseillé, prendre un avocat. Si vous gagnez, vous le paierez facilement (avec les indemnités et autres amendes que le patron vous aura versées).

N'oubliez pas qu'un patron qui perd de vant les Prud'hommes ça implique plusieurs choses:

- il sera obligé d'appliquer des tarifs honnêtes;
- il sera contrôlé par l'ANPE, la Sécurité Sociale, etc;
- celui qui viendra après vous dans ce boulot ne sera pas escroqué.

Personnellement, j'ai beaucoup appris dans cette démarche, beaucoup de détails du droit du travail qu'on n'apprend rarement à ceux qui en auraient besoin.

Phillippe

DU COTE DES SAISONNIERS DE L'HOTELLERIE

Alors que l'industrie touristique française se dit et se veut à la pointe de notre économie, grande pourvoyeuse de devises, les travailleurs de ce secteur et en particulier les saisonniers de l'hôtellerie sont parmi les plus exploités:

- 20% touchent le SMIC ou moins;
- 50% moins de 3000F par mois.

Et ce ne sont que des moyennes nationales, car les enquêtes effectuées dans les Hautes Alpes montrent que c'est pire encore:

- des horaires démentiels, souvent

sans congé hebdomadaire, pas de dimanche ni jours de fête;

- ni allocations chômage-Assédic entre les saisons, ni mensualisation;

- logement dans des conditions déplorables, etc.

Pour quelles raisons les saisonniers de l'hôtellerie sont-ils restés aux conditions de travail du siècle dernier?

La profession est toujours restée en marge du mouvement ouvrier. L'unité des travailleurs, seule riposte possible face à un patronat de droit divin, est difficilement réalisable. Trop de roulement de personnel dans les établissements; des travailleurs très jeunes (pour tenir le rythme des saisons), avec pas ou peu de qualification (donc sous-payés), ignorants la plupart du temps de leurs droits, et ne pouvant se défendre efficacement sous peine de perdre un emploi précaire. La crise a d'ailleurs accentué cet état de chose et les patrons n'ont aucune peine à trouver des remplaçants.

En Savoie et en Haute-Savoie, les employés de l'hôtellerie ont réussi par leur action à obtenir (depuis le 9 décembre 1975) la signature d'une convention collective départementale. "Mais les négociations avec le patronat de l'hôtellerie ne sont pas faciles" nous écrit notre camarade René Volay, responsable du Service juridique de l'Ud CFDT Savoie.

Et dans les Hautes Alpes, que se passe-t-il?

L'Ul CFDT Briançon s'est penchée sur le sort de ces travailleurs, depuis quelques temps déjà.

Nous sommes rentrés en contact avec l'Inspection du Travail pour négocier avec le patronat hôtelier des Hautes Alpes une convention collective. Réponse de l'Inspecteur du Travail, M. Mante: "J'y suis très favorable, mais le Syndicat des Hôteliers refuse de négocier".

Pourquoi ce refus?

IMPORTANT

Depuis le 2 juillet 1980, la convention collective nationale du tourisme social et familial a été étendue, à l'ensemble des associations par décret du Journal Officiel. Parmi elles:

"Les organismes de tourisme social et familial, sans but lucratif, quelque soit leur statut juridique, classés à la nomenclature de l'APE, particulièrement sous les numéros 67 12 et 67 13, situés sur le territoire métropolitain, dont l'activité est de mettre à la disposition de leurs membres des logements en maisons, centres et villages de vacances ou équipements légers ou développés, avec éventuellement des terrains de camping-caravaning et/ou organiser accessoirement, des séjours ou des voyages de vacances ou de loisirs" même si l'association ou l'organisme n'est pas signataire.

A NOUS DE LA FAIRE APPLIQUER.

Pour nous à la CFDT, l'explication est très simple. Une convention collective définissant les droits et les devoirs de chacun fait peur à ces patrons. Ils seraient obligés de l'appliquer (car les syndicats y veilleraient) et ne pourraient plus bafouer impunément les droits les plus élémentaires du travail. Nous avons pourtant un petit espoir. Au cours d'une réunion de ce syndicat d'hô

7

teliers à Briançon "l'assemblée a émis la volonté d'avoir de meilleures relations avec les centrales syndicales" (Dauphiné Libéré du 23.4.80.)

Mais ne nous leurrons pas.

Dans une autre réunion, à La-Roche-des-Arnauds, M. Rabier, président national de la FNHF (Fédération Nationale des Hôteli-ers) intervient dans la discussion, sur les conventions collectives et invite ses collègues à une réflexion préalable à toute signature, compte tenu des particularités de la profession. "Une convention collective, c'est un problème de donnant-donnant" dit-il (D.L. du 7.5.80)

Nous voilà avertis. "ais on se demande ce que les employés de l'hôtellerie pour-ont donner."

Une lettre de l'UL CFDT à cette occasion a été envoyée au Syndicat des Hôteli-ers des Hautes Alpes. Nous nous déclarions prêts à rencontrer les responsables de la profession. A ce jour aucune réponse ne nous est parvenue.

L'hiver dernier l'UL CFDT a imprimé deux feuillets intitulés "Guide sommaire pour les travailleurs de l'hôtellerie et du tourisme". Le but recherché était de sensibiliser les travailleurs sur leurs conditions de travail en leur apportant quelques points importants de la législation.

Une réunion d'information leur avait été proposée au siège de l'Union Locale. Nous avons reçu ce jour-là de nombreux témoignages:

- Dans un hôtel de la vallée de la Guisane: pas de fiches de paie depuis décembre (on était en mars), interdiction de sortir le soir pour les employés logés dans l'établissement, un mois et demi sans un seul jour de congé, 80 heures

BULLETIN DE PAIE

Code du travail Art. L 143-3

Art. L 143-2

Tout salarié doit recevoir en même temps sa rémunération (cela semble évident) et un document qui reprend les différents éléments de son contrat: le bulletin de paie.

Doivent figurer:

1) L'identification:

- celle de l'entrepreneur: nom, raison sociale, adresse, n° URSSAF, le code APE s'il y a lieu,

- celle du salarié: nom, emploi et catégorie professionnelle et si il existe une convention collective, le coefficient.

2) Les composantes de la rémunération:

- période et nombre d'heures de travail (heures au taux normal et heures supplémentaires 25 et 50 %)

- la nature et le montant des primes

- la rémunération brute

- autres mentions (dates du congé, montant de l'indemnité correspondante, repos compensateur pour les heures supplémentaires).

3) Les retenues: (sur la rémunération brute)

- exécution du travail (heures de travail non exécutées et avances)

- retenues légales (maladie, vieillesse, retraite complémentaire, chômage).

4) Autres éléments:

Montant de la rémunération nette et date du paiement.

5) Portée du bulletin de paie:

Le bulletin de paie doit être remis aux intéressés. L'acceptation du bulletin ne veut pas dire que le salarié renonce à des sommes qu'il estimerait lui être dues.

Il faut bien sûr conserver les bulletins de paie, il reste la preuve de l'existence du contrat de travail et permet de justifier de l'activité pendant des périodes données.

D'autre part l'employeur qui est tenu d'établir un bulletin de paie a obligation de tenir un Livre de paie (à l'exception des employeurs des gens de maison).

de travail par semaine et tout cela pour un salaire à peine égal au SMIC.

- Dans un restaurant d'altitude: pas de congé hebdomadaire durant toute la saison, heures supplémentaires non payées...

Et dans de nombreux autres établissements pas d'horaires affichés, pas de contrats écrits, déclaration de 15 jours de travail dans le mois sur la fiche de paie et paiement de la main à la main du reste. "Ne t'inquiète pas, lui-dit le patron, tu es couvert par la Sécurité Sociale". On pourrait en écrire des pages.

Quelques actions ont été payantes. Mais rares sont les employés qui veulent vraiment faire quelque chose. Ils ont peur des conséquences et préfèrent attendre la fin de la saison, en se promettant de changer de patron la saison suivante.

Une action aux prud'hommes? Mais où se ront-ils dans six mois, lorsque leur affaire viendra en jugement? Pourtant nous sommes prêts à la CFDT à les aider efficacement.

Nous mettons à leur disposition documents, services juridiques, nous nous plaçons pour discuter avec leurs employeurs et ceci sans contrepartie. Nous ne tenons pas à les syndiquer de force! Mais il faut que dès cet hiver, tous les saisonniers, et pas seulement ceux de l'hôtellerie, s'unissent et se battent contre ce patronat bien organisé. Nous les aidons, s'ils le veulent, de toutes nos forces.

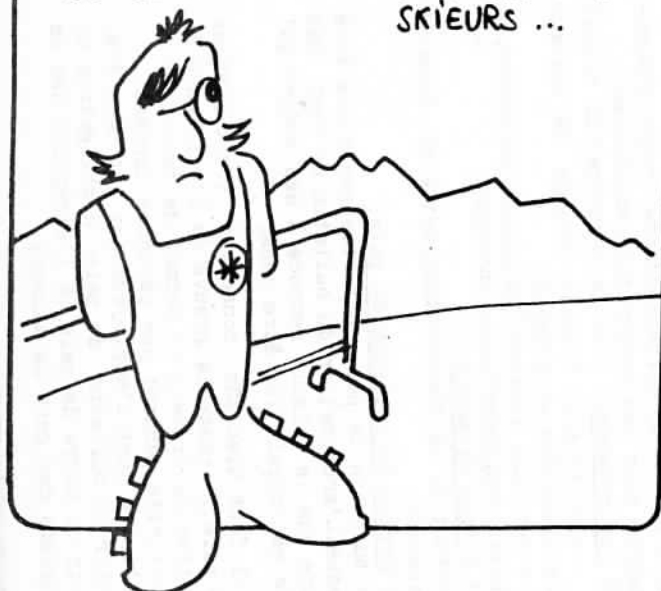
U L CFDT Briançon
Place d'Armes
05100 BRIANCON



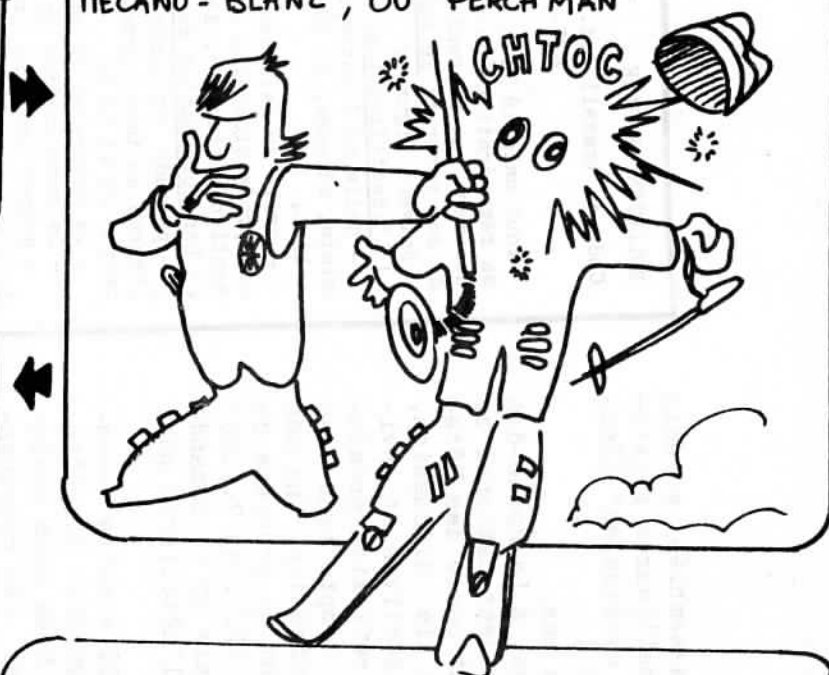
SKI SORDIDE A VAL CHEVALIER



D'UN JOUR A L'AUTRE, COMME ÇA,
JE SUIS DEVENU REMONTEUR DE
SKIÉURS ...



RACE DE GENS, ENCORE PLUS VULGAI-
REMENT APPELÉE, PASSEUR DE PERCHE,
HÉCAND-BLANC, OU "PERCH MAN"



LES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES D'UN
BON "PERCHE MOI LA PASSE" OU PLUS
COMMUNÈMENT "PASSE MOI LA PERCHE"
SONT :

L'INEXISTANCE PHYSIQUE ...

SALUT



CAR SI IL FAISAIT PREUVE D'UNE
QUELCONQUE INITIATIVE, UN PAS VERS LE CLIENT
OU SKIEUR ... OH ! DÉSHONNEUR, ON POURRAIT
S'APERCEVOIR QU'IL EXISTE !!!
OR, UN "TIRE-CUL MAN" N'EXISTE PAS !



TO BE
OR
NOT TO BE

DE TOUTE FAÇON ET MALGRÉ CE PROBLÈME ANNEXE, LE COMMUN DES SKIÉURS CONSIDÈRE QUE LE MEC AUX PERCHES EST UN VEINARD: HOMME À FILLE, VIVANT AU GRAND AIR ET AU SOLEIL, IL EST ENVIABLE!



C'EST AUSSI LE SKIÉUR CHEVRONNÉ, SANS DÉFAUT ET PEU DE REPROCHE, LE MEC BIEN, MAIS AUSSI LE MEC QU'ON DOIT PAS CONNAÎTRE CAR FAUT PAS OUBLIER QUE C'EST UN EMPLOYÉ HITEUX, UN OUVRIER

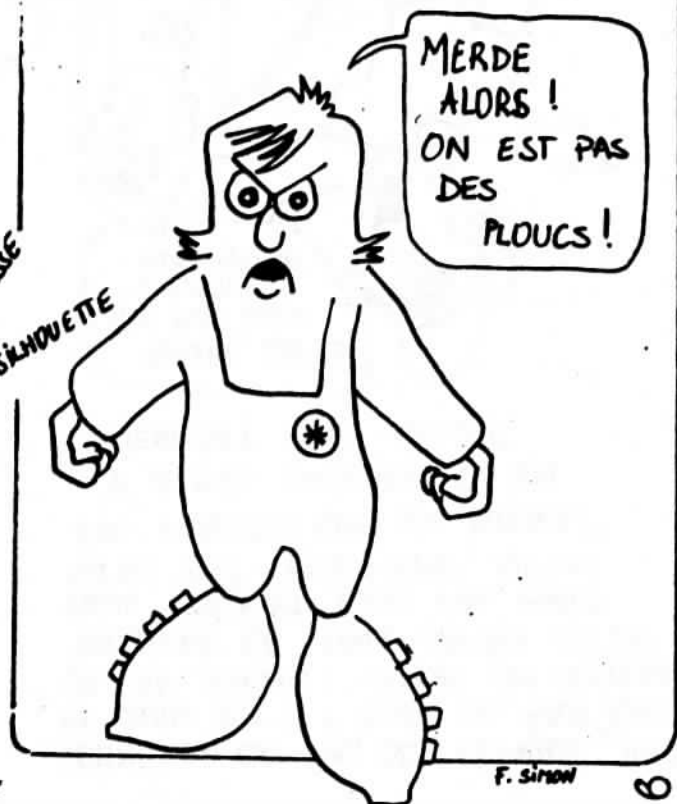


ALORS, L'HOMME-PERCHE, L'HOMME-SKI, LE BEAU MALE BRONZÉ JOUE AUSSI AUX SINGES DANS L'ARAIGNÉE!

ET ON CONTINUE À L'ADMIRER TOUT EN L'IGNORANT, EN LE "REFOULANT"



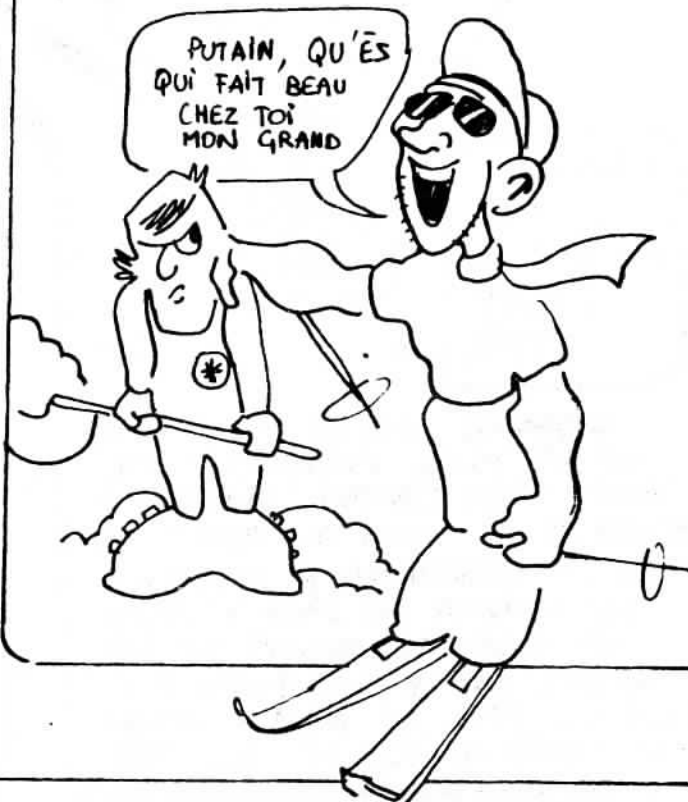
MAIS TOUT ÇA, C'EST DU BLUFF. UN PERCHE-MACHIN, ÇA PASSE SON TEMPS À S'EMMERDER. ET MOI, TOUT CE QUE JE DEMANDAIS, COMME LES AUTRES, C'ÉTAIT DE TOUCHER MON OSEILLE À LA FIN DU MOIS. LE RESTE JE L'AVAIS PAS VOULU. ET JE PÉNSAIS AUX COPAINS, PAUVRES TYPES COMME MOI QU'ALLAIENT TIRER ÇA JUSQU'À LA FIN DE LEUR JEUNESSE



NOUS, ON L'A PAS CHERCHÉ TOUT ÇA.
ON VEUT BIEN DU SKI.
MAIS LA, C'EST UN PEU FORT!
ON S'ENMERDE TOUTE LA JOURNÉE.
ON TRIME COMME DES CONS
ET RATTICHE!



COMME ON EST PAS DES LÉPREUX, JE
ME SUIS DIT: "TOUT ÇA, FAUT QUE
ÇA SE SACHE! SINON ON RESTERA
TOUJOURS LÀ SANS JAMAIS QU'ON
NOUS PARLE. ET C'EST PAS PARCE
QU'ON EST PERCH-MAN, QU'ON
EST PLUS CON QUE LES AUTRES!
Y'A DES SKIEURS QU'EN
TIENNENT UNE COUCHE



ALORS ? LE MOT DE LA FIN ?

FAISONS DU SKI, MAIS ATTENTION ! ON NOUS ATTEND EN BAS DE
LA STATION ET PAS POUR RIÇOLER.

LES PERCH MEN NE SONT NI UNE ESPÈCE À PROTÉGER, NI DES PAUVRES
TYPES À PLAINDRE. SI ON VEUT SE SORTIR DE CE MERDIER, Y'A QU'UNE
SOLUTION: SE PRENDRE AU SÉRIEUX ET FAIRE TOUT POUR NE PLUS
ÊTRE PRIS POUR UNE ANNEXE DE LA MACH'NE, MERDE ALORS!

ET FAUT SURTOUT
PAS ATTENDRE
QU'ON NOUS
AIDE



ON N'A JAMAIS
ATTENDU QUE LE
PATRON VIENNE
NOUS FAIRE
RIÇOLER.
C'EST PAS
AUJOURD'HUI
QUE ÇA VA
COMMENCER !



F - SIMON -

LA MONTAGNE ?

UN REGIME

DE LIBERTE

SURVEILLEE

En gros, il y a dans le monde deux systèmes d'aménagement de la montagne: le système soviétique de contrôle total, et le système français qui est un système de liberté surveillée. Entre les deux, figure le système américain qui comporte un régime mixte: contrôle total, presque à la manière soviétique, dans les parcs, et liberté totale, dans les zones de wilderness (espaces sauvages). C'est dire que le régime français est hypocritement libéral.

Ne croyons pas au surplus qu'il mette en cause le fait de l'Etat, effectuant progressivement le transfert du privé au public. C'est également le fait et la faute des montagnards eux-mêmes par suite de leur démission. C'est ce qu'on pourrait appeler une soumission librement consentie: lire à cet égard l'admirable essai de Rousseau de 1754, éternellement d'actualité, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes (dans toutes les bonnes librairies).

L'entreprise étatique s'est donc effectuée sous nos yeux, au cours de ces trente dernières années, sans la moindre réserve ni la moindre critique de la population concernée. Et elle continue dans le même sens, mue par son propre dynamisme. C'est pourquoi un certain nombre de faits, de données et d'acquis, permettent de percevoir comme un plan systématique d'investissement, non seulement de l'espace montagnard, mais de tout ce qui de près ou de loin, touche à la montagne, et naturellement les métiers spécifiques exercés par une population qui est jugée peu digne de mériter la liberté formelle qui lui est accordée.

Le ski

L'investissement fut le plus aisé dans ce domaine. C'était un domaine neuf, peu marqué par les traditions anciennes. On put l'organiser, le programmer et l'aménager sans grande difficulté. Une loi de 1948 réserva l'enseignement professionnel à ceux qui détenaient un diplôme. Cette organisation a permis un développement spectaculaire de la corporation des moniteurs de ski, qui est devenue un grand syndicat, groupant 7.000 professionnels (seul l'enseignement bénévole, c'est-à-dire, impliquant tout au plus le clos et le convert, échappe à toute réglementation). Ce syndicat constitue une organisation puissante, capable d'imposer sa volonté au ministère. Il se caractérise par un corporatisme monopolistique agressif à l'égard de tous ceux qui se trouvent sur son chemin, et notamment les écoles dissidentes.

L'alpinisme

Il y eut un peu plus de difficultés avec les guides de montagne, lorsqu'un jacobin de droite, autoritaire en diable, par tempérament et par politique, leur imposa en 1975 d'entrer de force dans le circuit commun des enseignants sportifs (loi du 6 août 1963) et dans celui de l'enseignement des sports de montagne (loi du 29 octobre 1975). C'était pourtant la plus ancienne des professions de montagne (la compagnie des guides de Chamonix fut créée en 1821). Ce corps avait son éthique, sa structure propre, son autodiscipline, son autogestion, son sens du dévouement, et une tradition fort ancienne de collaboration, non seulement avec

Le cas des métiers de montagne

les stratèges de l'armée et de la cartographie militaire, mais avec les scientifiques (un de Saussure par exemple) et les premiers aventuriers de l'inconnu, d'un inconnu que l'évêque d'Annecy allait exorciser chaque année. Ces guides auraient pu refuser. Ils se soumirent à près un baroud d'honneur.

Le secours en montagne

Ici le processus s'est effectué sans douleur. C'est l'exemple le plus caractéristique. Au début il s'agissait exclusivement d'initiative privée spontanée. Puis cette initiative a pris une forme un peu plus élaborée sous la forme d'associations de secours en montagne. En 1958 ce fut l'étatisation par l'élaboration d'un plan ORSEC montagne, avec la création de pelotons spécialisés de montagne, gendarmerie et CRS. Bien sûr ils sont utiles, personne n'en doute. Ils sont devenus même les véritables héros modernes, bien plus que les alpinistes eux-mêmes, si l'on en juge d'après les médias, les plus révélateurs de l'âme populaire. Mais sûrs révélateurs de l'âme populaire. Mais tout de même, tout de même..., comme l'écrivait Bernard Germain: "confier le Secours en montagne à des gendarmes, CRS et autres, tout amicaux, sympas et complices qu'ils soient, c'est toujours mener la police en montagne. Un tel recours conduit droit à une réglementation" (1). Il n'est pas le seul à penser que les rotations d'hélicos dans le ciel des montagnes ressemblent étrangement à un contrôle du territoire.

Et le CAF...

Même évolution au CAF. "C'est devenu un véritable service public" m'a déclaré une fois un ancien président de la section de Briançon. Mais David Belden va plus loin. Il dit que le CAF est devenu "un appareil d'Etat" (2).

L'Etat est le plus fort

Malgré toutes les analyses portant sur la dégradation de l'Etat, l'Etat est le plus fort. Dans un temps d'incertitude, il rassure, il protège, il ordonne et coordonne, même au prix de la perte de liberté. La réglementation? On y va pas à pas, mais sûrement. On commence par des ballons d'essai: et pourquoi pas, dans le domaine du ski, une loi pour réprimer le délit de fuite comme en matière d'automobile? Et pourquoi pas une obligation d'assurance? Les organisations fédérales et professionnelles commencent maintenant à s'interroger, préparant le terrain... Oui, bien sûr... mais comment? Elles ne savent pas que le seul problème est l'élaboration du principe: pour la mise en forme on peut se fier aux technocrates qui nous gouvernent. Et tout le monde y court de son statut: les directeurs de station, les pisteurs secouristes... Les perchmen? pas encore, qui recourent à l'arme classique de la grève...

Un pessimisme fondamental

Bref sondage d'une situation que nous suivons depuis une trentaine d'années, en un domaine spécifique. Mais c'est bien la même chose partout ailleurs dans la société française. Le silence est une forme de complicité. Le refus d'aborder franchement le débat constitue une accepta-

tion implicite de ce qui paraît être l'inévitable. Quant aux tribunaux, sans critères spécifiques décelables dans l'actuelle éthique de la montagne, ils se contenteront d'appliquer les principes généraux de la jurisprudence. Ce que Giorgio Lazzarini, conseiller juridique de la Fédération italienne de ski, appelle "la politique française de la gestion sociale de l'irresponsabilité", et ce que Robert Mizrahi appelle "la gestion sociale du risque". C'est toute une culture qui disparaît. Tout un peuple qui s'engloutit peu à peu.

Même problème et même drame pour le peuple de la mer. Que s'est-il passé à Plogoff? Peut-être une lutte désespérée "contre le confort, la sécurité, l'absence de risques" (3). Don quichottisme? Mais là-bas au moins ils se sont battus pour la défense d'une culture propre. Comme à Creys Malville.

Je veux dire que l'Etat n'est pas seul responsable. Il traduit la défaillance des hommes, quand ils n'assument pas eux-mêmes la charge de gérer leur liberté (4).

Wladimir RABINOVITCH

Notes

1) Bernard GERMAIN, Annapurna, Premier 8000 à ski, Nathan, 1980, p.14.

2) David BELDEN, "L'alpinisme américain", Montagnes et sports, 1978, n°5.

3) Cité par Marie-Christine ROBERT, "Otez vous de notre soleil", Le Monde, 18 septembre 1980.

4) Pour les précisions juridiques, voir notre ouvrage, Les sports de montagne et le droit, Librairies techniques, 1980.

Neige, Montagne, Paris

Finalement le Salon d'Aménagement de la Montagne de Grenoble (au mois d'avril dernier) était presque sympathique en comparaison de ce salon parisien intitulé "Neige et Montagne". Pourtant à Grenoble on ne présentait que les équipements lourds de la montagne, ceux qui la spécialisent au détriment de beaucoup d'autres branches et au détriment de l'imagination, dans la seule activité touristique. Mais les gens de la montagne étaient présents, encore bronzés de la saison à peine terminée et on pouvait penser que toutes ces machines exposées travailleraient peut-être un jour dans leur intérêt et que, utilisées avec intelligence elles allaient laisser la place à d'autres initiatives (malheureusement absentes des stands). C'est bien entendu une illusion. Tous ces matériels (remontées mécaniques, chenillettes, péages et contrôles automatiques) ont des effets qui dépassent ceux qui les servent. Les adopter conduit à adopter le système touristique entier dont ils sont des éléments. Et ce système ne tolère pas de concurrence. L'agriculture elle-même doit le renforcer ou disparaître.

Neige et montagne à Paris illustre jusqu'au morbide la mise en dépendance de la montagne par le tourisme capitaliste. Organisé par les stations de sports d'hiver elles-mêmes, le salon était sans ambiguïté. Il n'était question que de vendre de la neige et du séjour. Et depuis le temps que cela dure il ne faut s'étonner si cette façade est devenue l'image la plus répandue de la montagne et de ses habitants. Ils ne sont que des marionnettes et un décor ensoleillé et poudreux qui se mettent docilement en place la saison venue. Les ombres qui s'agitent pour tendre le décor d'hiver n'ont pas de visage et donc pas d'existence.

La publicité proclamait fièrement: les montagnards sont là! Les moniteurs étaient venus les représenter. Triste mascarade que ces démonstrations de ski alpin et de ski de fond sur des pistes de plastique! Curieux de voir ces écoles de ski, si susceptibles sur tant de points, et qui n'ont pas hésité à trainer devant les tribunaux des éducateurs qui leurs paraissaient déborder de leur tâche sur celle du moniteur parce qu'ils "faisaient comme des moniteurs" (sic), se prêter avec tant de complaisance à un racolage de foire. Triste et prévisible de voir à quel point le ski de fond est à son tour vendu, réduit à une marchandise et à un piège à fric. La mythologie du ski pur, de la trace et de la découverte a rejoint la panoplie des arguments publicitaires.

Dans les stations on investit davantage en publicité pour enrayer la crise qui pourrait atteindre le tourisme. Mais dans la profondeur du décor, chez les montagnards permanents, la crise (quelle crise?) continue d'éliminer les petites industries non touristiques. Les saisonniers n'ont pas encore d'autre solution que de d'attacher un peu plus au miracle du retour des saisons. A Neige et Montagne, on aguichait ceux qui diront à la serveuse ou au perchman: "si on n'était pas là, vous boufferiez des pierres!"

R. S.

La Pluriactivité en montagne

La pluriactivité est un caractère de plus en plus dominant de l'agriculture montagnarde. Pourquoi et comment les exploitations arrivent-elles à bénéficier de revenus diversifiés? Que signifie l'institutionnalisation de la pluriactivité?

La pluriactivité cela ne veut pas dire grand chose. On en parle un peu partout (syndicalisme agricole et organismes professionnels) comme d'un phénomène, d'une nouveauté, d'une nécessité pour l'agriculture de montagne. N'est-ce pas plutôt la monoactivité qui est le phénomène?

"A chacun son métier et les vaches seront bien gardées!" Voilà un proverbe qui naquit sûrement avec la société industrielle. Auparavant, tout le monde était pluriactif: le paysan ferrait son cheval, cuisait son pain, tuait son cochon...

C'était une nécessité pour les populations montagnardes d'être autonomes et indépendantes par rapport à leurs besoins. On vivait en autarcie.

Vint le temps de la division du travail: un maréchal-ferrant, un boulanger, un boucher et un agriculteur.

L'autonomie de l'exploitation familiale se transforma en dépendance: on consommait puisqu'il fallait des consommateurs! On achetait tout et on vendait tout. Le grain vendu au boulanger était racheté par l'agriculteur une fois sa transformation réalisée. On achetait les moyens de production (engrais, matériel) et on vendait la récolte, alors qu'auparavant l'agriculteur fournissait ses moyens de production (cheval, fumier) - c'était l'auto-alimentation - et consommait la plupart de sa récolte - c'était l'autoconsommation.

L'exemple le plus frappant de cette dépendance peut s'illustrer par les échanges avec le complexe agro-alimentaire. C'est le cas du lait en poudre. Il est en effet aberrant que la plupart des éleveurs de veaux vendent leur lait et rachètent ensuite du lait deshydraté, dégraissé puis complétement alors que l'élevage du veau "sous la mère" et plus sain pour l'animal (et le consommateur d'ailleurs!)

Mais le temps des profits et des marges excédentaires ne bénéficia pas à tout le monde: la dépendance de l'exploitation s'accroissant (encore plus de matériel, encore plus d'engrais), le revenu des agriculteurs a diminué et diminue encore.

Et c'est de cette raison-là que naquit "la pluriactivité". La nécessité était de vivre. Mais l'amour des bêtes et de la terre, la valeur des terrains (aussi bien affective et sociale qu'en terme réel) défendirent de les vendre. L'agriculteur prit un deuxième emploi et on parla de pluriactivité. (NDC: comme tout est simple!)

Ce phénomène est bien révélateur des maux de l'agriculture: non seulement l'insuffisance de revenu mais aussi le besoin de gros capitaux indispensables au minimum de production. Ce besoin est tellement important que les petites exploitations ne peuvent le satisfaire. On comprendra facilement le poids et l'ambiguïté d'un investissement de 7 millions de centimes (le prix d'une presse à foin) sur une exploitation qui dégagne 5 millions de revenu par an et qui s'appuie sur un capital souvent emprunté.

Comment remédier à ce problème? Deux solutions: approvisionner l'exploitation en capitaux par le biais de subventions, de prêts, etc (mais ce n'est pas ressort des agriculteurs!); ou alors diversifier les sources de revenus de telle sorte que les revenus extérieurs contribuent à la formation du capital d'exploitation. C'est une des fonctions de la pluriactivité (dans la mesure cependant où le deuxième revenu ne sert pas à cacher un déficit de l'exploitation).

Le développement agricole de Longo Maï tient au fait que cette organisation est "pluriactive" et bénéficie de plusieurs sources de revenus. En fait, ces revenus sont constitués pour une bonne part de dons et de quêtes auprès des banquiers suisses. Ce capital imposant a favorisé les investissements de la branche agricole: achat des corps de bâtiments et du matériel nécessaires à l'installation. (Sur Longo Maï, voir Transhumanes n°2 et 10).

L'exemple des multinationales qui se lancent dans l'agro-alimentaire prouve encore la nécessité de capitaux monstrueux pour rendre la production agricole avantageuse. (Les multinationales présentent d'ailleurs un autre type de pluriactivité).

Devant ce problème de revenus et de capitaux, la pluriactivité semble être la seule issue pour bon nombre de petits exploitants.

D'un autre côté la pluriactivité s'accorde parfaitement avec le système économique cherchant le profit dans une activité plus spéculative: le tourisme. L'aspect saisonnier de l'agriculture confère souvent au deuxième emploi le même caractère: cela peut être avantageux de ne pas avoir une main-d'œuvre à temps complet.

Par ailleurs, une étude d'un organisme officiel explique que les agriculteurs pluriactifs participent en général peu aux luttes syndicales, qu'elles concernent l'agriculture ou le deuxième emploi: "on ne peut être au four et au moulin". Pour le coup, on n'est nulle part: la belle aubaine!

Il faudrait pouvoir aussi mesurer les conséquences de la pluriactivité sur l'équipement agricole et sur l'entraide entre agriculteurs. Chacun ayant un emploi du temps spécifique, travaillant dans une entreprise différente, très souvent en dehors des limites du village, les relations entre les hommes se sont transformées.

Moins de travaux en commun: le curage des canaux d'irrigation par exemple disparaît (portant ainsi un coup à la productivité agricole). Moins d'entraide: c'est de plus en plus difficile de travailler ensemble. On est donc tenté d'acheter son propre matériel. La copropriété qui serait un moyen de diminuer les investissements est évitée. On assiste ainsi à une concentration un peu absurde de matériel. L'exemple le plus frappant en zone de montagne est sûrement celui des presses. C'est une machine qui, en faisant des ballots de foin soulage énormément le travail tant au moment de la fenaison qu'au moment de la reprise quand il s'agit de nourrir les animaux en hiver. Ces presses valent très cher. D'autant plus qu'elles sont utilisées sur très peu de surface. On doit compter à peu près, en Clarée, le double de presses qu'il n'en faut en plaine pour la même surface de fauche...

En tout cas, s'y retrouvent bien les fabricants de matériel, même si les agriculteurs sont obligés de s'endetter.

Côté pouvoirs publics, la pluriactivité est un phénomène bien accueilli. La raison première, c'est-à-dire celle dont on parle le plus mais qui n'est pas forcément la plus importante, c'est qu'elle fabrique ces fameux "jardiniers" de la nature qui maintiennent un milieu agréable, entretenu, vivant, en un mot favorable au tourisme.

La deuxième raison présente un véritable danger pour l'agriculture. En effet, si la pluriactivité se généralisait, il ne serait plus nécessaire de "maintenir" le revenu des agriculteurs (puisque ceux-ci en ont un autre). Ainsi la sous-rémunération de l'agriculture s'accroîtrait.

Ce serait l'occasion aussi d'omettre les vrais problèmes de l'agriculture tel le besoin en capital, l'équipement, le syndicalisme agricole, la productivité et bien des aspects sociaux qui en découlent.

TOURISME EN CRISE

Avec l'industrie automobile et la sécurité sociale, le tourisme est un des grands cyclothymiques de l'économie française. Après quelques années fastes, de fins analystes ont déclaré que le tourisme continuerait à bien se porter, chacun préférant dépenser son argent plutôt que d'en confier l'évaluation à une banque.

Cette année, rien ne va plus, s'est-on empressé de dire alors que la mi-saison d'été n'était même pas passée. La Crise qui encourageait à la consommation de ces biens appelés vacances, atteindrait maintenant l'Occident dans ses loisirs. Ce renversement de perspective qui a peu de choses à voir avec la réalité, peut faire toucher du doigt ce qu'il convient d'appeler SAISON dans le capitalisme d'aujourd'hui, capitalisme morose mais bien portant malgré les concurrences qu'il se suscite et bien conscient que la manipulation de l'opinion est un débouché économique en-soi qui commande tous les autres. La saison est la provocation d'une conjoncture.

Si pour l'alternance excédent/déficit de la sécurité sociale, on peut invoquer l'incapacité des technocrates ballottés par l'inertie d'une machine qui se conduit sans eux; si le caractère "subit" de la récession dans l'automobile est dû à l'intoxication de l'information par les constructeurs eux-mêmes, qui jouent l'étonnement devant ce qui leur arrive; dans le cas du tourisme, il faut bien se rendre à l'évidence que si la saison des hôteliers, des commerces, bref la saison du tourisme de séjour a été moins bonne que prévu (et encore), en revanche une autre saison n'est jamais prise en compte (du moins dans nos régions), c'est la saison du tourisme d'investissement, ou du tourisme de colonisation. Et du côté de cette saison-là, on a assisté à une sorte de

"Plus qu'une crise, le tourisme connaît une mutation. On n'attend plus la même chose des loisirs. Tout va dans le sens d'une intégration du temps du loisir à celui du travail.

"Le temps de l'expansion incontrôlée s'achève. Ce n'est sans doute pas le temps de la crise qui commence, mais celui d'une croissance plus modérée, d'une adaptation au nouvel état du monde. Sommes nous capables d'inventer avant les autres pays le tourisme des années 80? J.P. Soisson, Bilan des vacances, repris dans le Dauphiné libéré, 8.10.80.

frénésie, un engouement frénétique pour la terre et la pierre.

Dans les stations de sports d'hiver les prix des studios continuent à monter. De cela on ne s'étonne plus. Dans des vallées réputées naturelles, c'est-à-dire dépourvues d'équipements sportifs d'hiver, les prix ont bondi de façon assez étonnante. Des terrains inconstructibles et qui le resteront toujours (bords de rivières, couloirs d'avalanche) ont trouvé des acquéreurs, qui y garent leur caravane, en attendant mieux. Dans ces mêmes vallées, des logements neufs atteignent

ou dépassent le million de centimes le m², des terrains sans viabilité sont proposés à 200 francs le m². Tout se vend. Mais cette terre-là n'a plus rien à voir avec la terre outil de travail de l'agriculteur. Elle est devenue une denrée rare du marché touristique. Son "juste" prix c'est celui que sont disposés à payer les acheteurs. Il ne peut plus avoir de plafond. Enfin, c'est saison-là a été fructueuse !

Dans cette atmosphère de spéculations, on peut noter l'apparition d'une petite classe dynamique d'entrepreneurs en location, de gens qui vivent très bien de la location d'appartements, et cela dans toutes les communes et qui tirent une bonne part de leur fortune en jouant sur la saison. Ils en accroissent la tyrannie à l'égard de ceux dont le problème est comment se loger à l'année ?

La location n'est plus un complément. C'est une "activité" à part entière.

Cette saison des transactions et de la spéculation se nourrit de la Crise, mais se menace elle-même. La question ne va tarder à se poser aux promoteurs qui colonisent les vallées non équipées: comment continuer à vendre des studios à l'aide de l'image de la nature, alors que cette nature est restreinte par chaque nouvelle construction? Cette pauvre nature est d'autant plus précieuse et d'autant plus chère qu'elle est plus rare. La Crise pour ces promoteurs ne peut-elle pas prendre l'apparence de l'urbanisation complète des lieux dits naturels?

R.S.

POBLE D'OC.

Dans le numéro 38 (3ème trimestre 1980) de Poble d'Oc, on peut lire un dossier sur le tourisme, comprenant une analyse politique du tourisme, une statistique sur les classes sociales concernées ou non par le tourisme, les cas de l'Occitanie et de la Bretagne.

Poble d'Oc, 2 rue du Cercle, 13124 Peypin. Le numéro 4 francs.

JE ME TROUVE BIEN DANS MA CABANE SURCHAUFFÉE. JE SUIS CHEZ MOI. LE BRUIT DU TELESKI M'ARRIVE ATTÉNUÉ, QUE MURMURE-T-IL DANS LE SILENCE DE LA MONTAGNE ? JE SUIS BIEN. JE

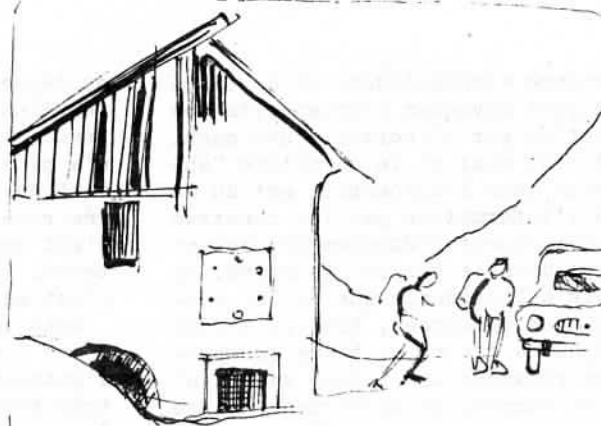
SUIS CHEZ MOI. LE PREMIER JOUR LE CHEF M'A DIT QUE JE DÈNEURERAI TOUTE LA SAISON À LA COMBE BLANCHE.

CINQ MOIS À LA COMBE BLANCHE QUELLE CHANCE ! CINQ MOIS À RAISON DE SIX JOURS PAR SEMAINES ET DE NEUF HEURES PAR JOURS SA FAIT... OUGIS SA FAIT PAS MAL DE TEMPS.

OH ! JE NE VAIS PAS M'ENNUIER. LE CHEF A DIT QUE JE JERAI RESPON-
SABLE DE LA CABANE ET DU TELESKI POUR TOUTE LA SAISON. SON "TAGAZOU" JE M'EN FOUS BIEN PAS MAL DU MOMENT QU'IL TOURNE, MAIS, LA CABANE C'EST PAS PAREIL ET PUIS IL Y A MES COPINES DANS LA CABANE. NON CE N'EST PAS LES MÊMES QUE CELLES QUI ONT PARTAGÉ MA SOLITUDE L'ANNÉE DER-
NIÈRE. LA BLONDE, CELLE D'À CÔTÉ DE LA PORTE, T'AS VU SES SEINS ! MÊME PAR LES TEMPS LES PLUS FROIDS TU NE PEUX PAS RESTER DE GLACE. JE SUIS UN PEU REVEUR ET J'AIME À

LA JOURNÉE D'UN PERCHMAN

-Amalia DOMERGUES-



LE MATIN... TÔT LE MATIN... LA CAMIONNETTE DÉMARRE ET NOUS MÈNE À LA STATION



ARRIVÉS À LA CABANE C'EST L'HEURE DU CAFÉ



DANS LA CAMIONNETTE ON PEUT DORMIR ENCORE UN PEU

DANS LA BENNE QUI MONTE EN HAUT DE LA STATION, PLUS QUE L'ON EST TROP SERRÉS



EN HAUT C'EST LES VASTES CHAMPS DE NEIGE, SILENCIEUX VIDES QUAND LE TELESKI SE TAÎT.

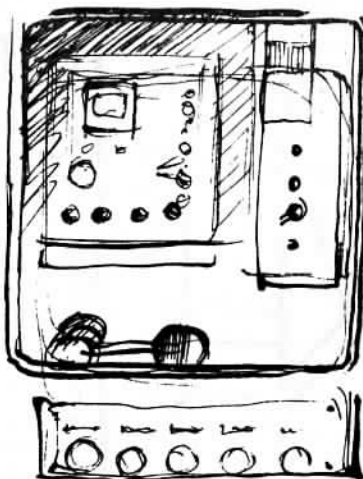


LA JOURNÉE S'ANNONCE VARIEE... LES PIEDS DANS LA NEIGE POUR LE SEUL PLAISIR DES TOURISTES.

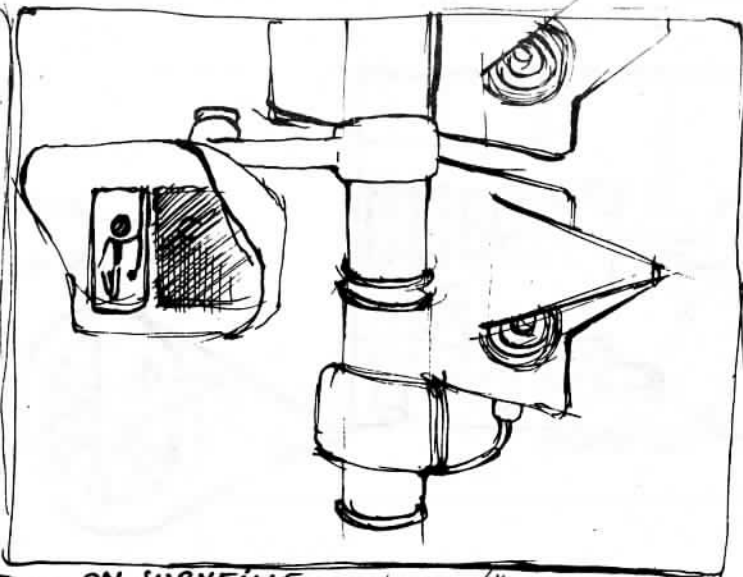
LES REGARDER, NON, NON PAS COMME UN VOYEUR QUI SE DISSIMULERAIT DERRIÈRE LA PORTE. D'AILLEURS, TIENS, IL Y EN A DES COLLÈGUES QUI VIENNENT ME VOIR JUSTE POUR MES COPINES. ILS ARRIVENT POUR L'APÉRO OU POUR LE CAFÉ. IL NE FAUT PAS QUE JE COMPTE SUR LEUR VISITE POUR PARLER UN PEU. ILS S'ASSOIENT ACCEPTENT LE VERRE ET TOUS MÊME, LE CHEF, ILS VIOLENT MES COPINES. LES SALAUDS, ET EN REPARTANT, PAS UN N'OUBLIE DE ME DIRE : "IL Y EN A QUI S'EN FONT PAS..." DES IMPUISSANTS ! MOI JE SUIS BIEN AVEC MES COPINES.



ON DÉGAGE LA NEIGE



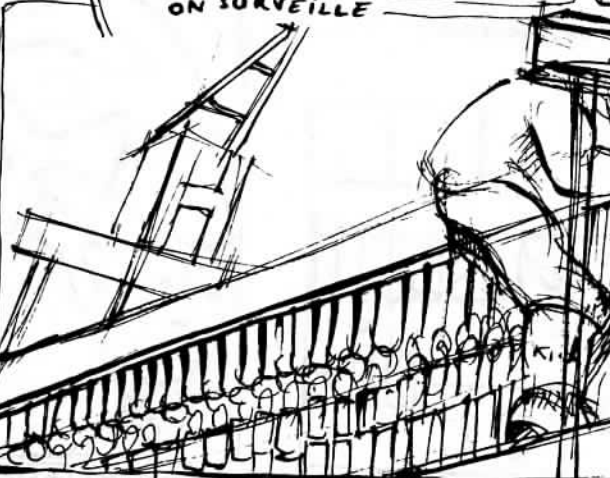
ON SURVEILLE



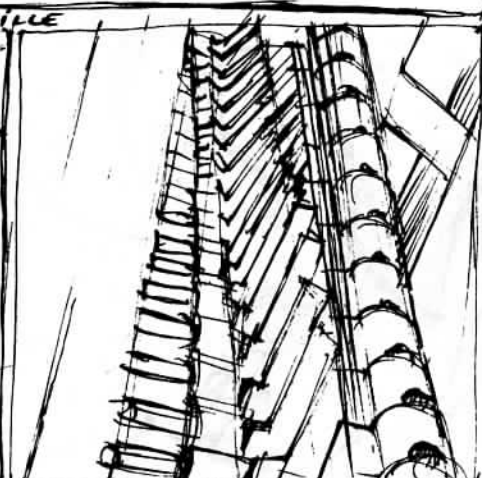
ON SURVEILLE



ON FUME UNE CIGARETTE



ON TRAFIQUE DANS LE HAUT DU TELESKI

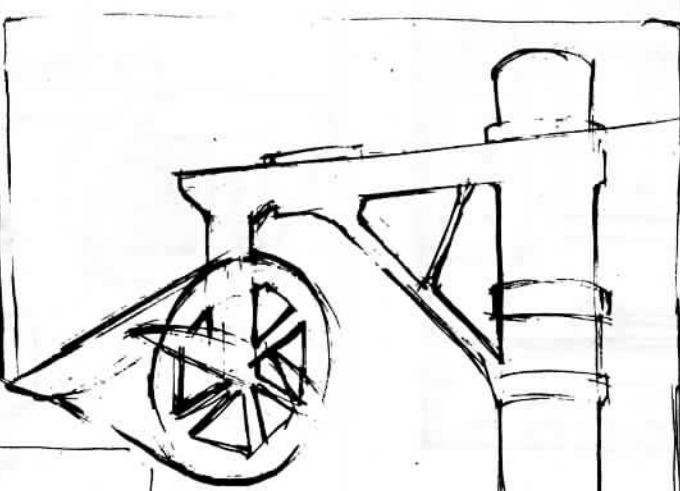


DANS LE TRAIN DE PERCHE

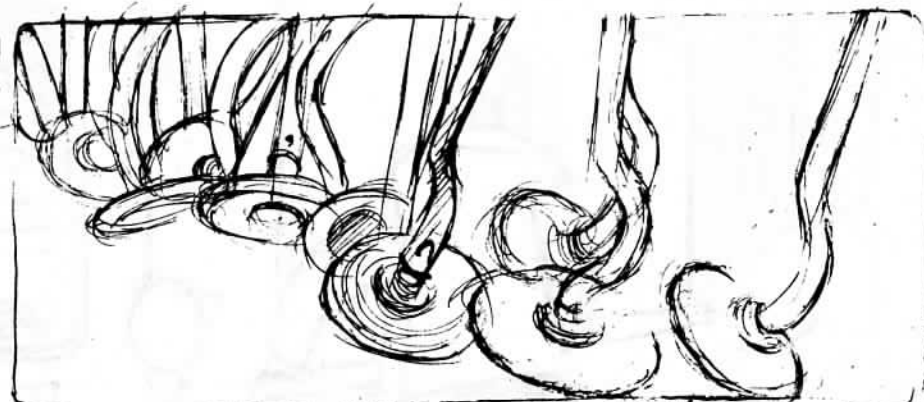
JE LES CONNAIS, TOUTES. LEURS CORPS BIEN ENTENDU. ENCORE QUE J'AURAI PRÉFÉRÉ QU'ELLES CHANGENT DE POSITION. LEURS VIES TE PEUX LES RACONTER PAR LOEUR. CÉCILE, ELLE EST TERRIBLEMENT TIMIDE; C'EST VRAI QUAND JE CONTEMPLER SON CORPS ENCORE ADOLESCENT, JE ME POSE DES QUESTIONS. ELLE, ELLE DIT QUE "SE TROUVER NUE DANS LA NATURE EST PLUTÔT EXCITANT". ELLE DISAIT CELA QUAND ELLE ÉTAIT À LA MER. CET ÉTÉ. DANS LA CABANE, TE COMPRENDS, MAIS DEHORS, DANS LA NEIGE... POUR ELLE ÊTRE NUE C'EST NARGUER UN VIEUX TABOU ET ÉPROUVER UNE LIBERTÉ EXTRAORDINAIRE LIÉE À UNE VAGUE IDÉE DE PÊCHÉ UN PÊCHÉ TRÈS AGRÉABLE DONT ON RESSORT SANS TÂCHE, SAUF LES TACHES DE ROUSSEUR. "ÇA NE VOUS FAIT PAS RIRE ? ... TANT PIS ... MOI JE ME TROUVE BIEN DANS MA CABANE. T'AI ME BIEN LE VENT QUI JOUFFLE DEHORS, SOULEVANT DES BOUAFÉES DE NEIGE, AU MOINS CE TOUR-LÀ, LES "RAGOUTS", LES TOURISTES SI VOUS PRÉFÉREZ, NE SORTENT PAS ET ON EST BIEN TRANQUILLE DANS LA CABANE. IL Y FAIT CHAUD COMME S'IL Y AVAIT UN BON FEU DE CHÉMINÉE. AUTOUR D'HUI IL FAIT BEAU. LE BEAU TEMPS EN MONTAGNE, L'HIVER, C'EST UN CIEL D'AZUR, UN SOLEIL D'OR MAIS AUSSI UN FROID PIQUANT - REGARDE MOI CE "RÂGOUT", QUI NE SAIT PAS PRENDRE LA PERCHE. ALLEZ DÉPÊCHE TOI ET NE M'OBLIGE PAS À SORTIR. ET CELUI-LÀ IL NE PEUT PAS REGARDER LE FEU ... ÇA Y EST, ELLE EST TOMBÉE ... MES GANTS. OÙ SONT MES GANTS ? AH OUI, SUR LE RADIATEUR. SUPER ILS SONT CHAUDS. "ALORS MADEMOISELLE ON A DES PETITS PROBLÈMES ?" IL VA falloir QUE TE LA RELÈVE CELLE-LÀ. M'OUAIS ELLE N'EST PAS MAL ROULÉE - VISE UN PEU. "ALLEZ TENEZ-VOUS A MOI TE VAIS VOUS AIDER". ELLE EST VRAIMENT PAS MAL.



ON DÉTEUNE



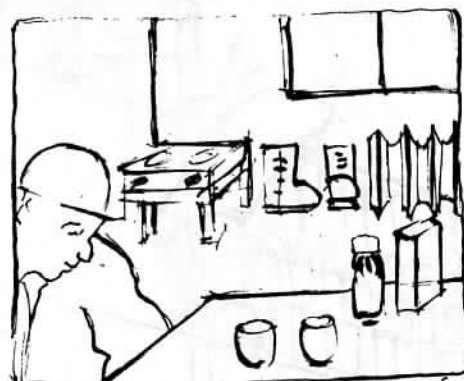
ON SURVILLE



ON SURVILLE



ON ARRANGE LES TRACES



AVANT DE PARTIR ON SE PAYE LE CAFÉ



ON REPREND LA BENNE



ON REPREND LA CATIONETTE.

"MERCI", IL FAUT QUE TE LA BRANCHE POUR CE SOIR A JON PROCHAIN PASSAGE, "DUR DUR, HEIN C'CO ... FAIT PAS CHAUD C'CO HEIN!" MERDE ELLE EST AVEC LE MONITEUR, JE SUIS FOUTU. ILS FONT CHIEZ CES MÔNOS. TOUTES LES FOIS QU'ILS PASSENT ILS DISENT TOUTOURS LA MÊME CHOSE; ET ÇÀ PISSE PAS LOIN. ILS NE FRIMERONT PAS ENCORE LONGTEMPS. A FORCE DE SE CROIRE TOUT BEAU TOUT SEIGNEUR, ON OUBLIE DE REGARDER AUTOUR DE SOI. ILS CONTINUENT D'ENCHAINER LEURS "VIRAGES MONITEURS" DEVANT QUELQUES CLIENTS QUI ONT DÉJÀ TOUT APPRIS DANS LES LIVRES. AVEZ-VOUS DÉJÀ VU UN MONITEUR SKIER? LES BRAS ÉCARTÉS COMME S'ILS CONDUISAIENT UN CAMION AUQUEL ON AURAIT REMPLACÉ LE PARE-BRISE PAR UN GRAND MIROIR. AINSI ILS SE REGARDENT DESCENDRE ET JE TROUVENT BEAUX. VOILÀ QUE TE PARLE ET T'EN OUBLIE DE RENTRER. VITE ALLONS AU CHAUD DANS LA CABANE. SÎTÔT LA PORTE FERMÉE C'EST COMME SI LA CHALEUR DE LA PIÈCE DÉTEIGNAIT SUR MON CORPS. NE FAIRE PLUS QU'UN AVEC LA CHALEUR VOILÀ LA TOUISSANCE.

VENDANGES 80

Les vendanges constituent un exemple typique de travail agricole saisonnier. Ce témoignage d'un vendangeur ne veut pas retracer plus que l'ambiance, les faits, la mentalité des vigneronns et des vendangeurs. Cependant face à l'exploitation du personnel espagnol, on ne peut pas ne pas avoir un point de vue légèrement critique.

On est ici dans la région des côtes du Rhône, mais il est probable que les faits sont semblables dans bon nombre de régions viticoles, compte tenu de l'absence de lois proprement dites appliquées à ce type de travail saisonnier.

Le mistral est déjà un peu plus frais. Au long des vignes quelques taches rouges-feuille... Déjà! Mais il n'y a rien qui ressemble plus à la fin de l'été que le début de l'automne.

Les touristes ne sont plus de la partie: le petit village de vigneronns se retourne sur lui-même, prend le soleil en attendant que le raisin finisse de mûrir. Un beau raisin, bien sucré, qui vous tache les mains et les lèvres: un raisin plein d'un doux parfum...

Quel folklore! La réalité est différente et les vendanges ne sont pas aussi lyriques! C'est, en effet et avant tout, une période d'intense activité pour les vigneronns.

Dur labeur que celui de la terre. Chez M.X. (20 ha près de Vaison) ce n'est pas plus facile.

A 6h, le réveil sonne, il faut préparer les cuves où s'entassera le raisin cueilli dans la journée. 7h, petit déjeuner. Puis il faut aller chercher les ouvriers agricoles, une famille d'espagnols. On se met tous au travail, tête baissée sur la rangée, jusqu'à midi. puis 4h encore, le soir, à une cadence que le débutant finit par prendre à coups de coupures et d'ampoules! (Ainsi un bon vendangeur peut couper sa tonne de raisin dans la journée).

5h¹/₂-6h: il faut décharger les dernières remorques, nettoyer la pompe, ranger le matériel, surveiller la fermentation; faire un peu de ménage et il est 19h... Suivant les jours et la vitesse de fermentation, ou l'on va souper (et dormir) ou l'on va soutirer le jus des cuves puis sortir le marc pour le presser: longue et pénible opération; il faut pénétrer dans la cuve malgré les risques d'intoxication par le gaz carbonique (il existe des masques, c'est vrai, mais personne ne s'en sert...) Et là, sous une température de 30 à 35°, pataugeant dans le marc frais, il faut respirer les vapeurs d'alcool et de fermentation du rai-

sin. Et la journée se rallongera encore si l'on ajoute les levers nocturnes pour surveiller l'évolution de la fermentation.

Mais les vigneronns sont solides, il est vrai. De souche et de mentalité paysanne, ils savent que le travail ne se fera pas tout seul et qu'en fin de compte c'est une histoire d'huile de coude!... Ce qui les différencie des paysans, c'est leur activité: on gagne plus sur 20ha de vignes que sur 20 ha de pacages. Ils constituent, en fait, une petite classe de paysans aisés. Propriétaires ou fermiers, peu importe, ils sont vigneronns de père en fils et, de même que la profession, bien souvent, se transmettent aussi la mentalité et les idées.

Ainsi le milieu vigneron, malgré l'appartenance contradictoire à certains partis politiques de garde plus ou moins avancée, reste un milieu traditionnel. C'est pour cela que chez M.X. on ne remet pas en cause le fermage constitué cependant par la moitié de la récolte. (La terre est, dans les Côtes du Rhône, un capital qui fait donc largement son profit!) Par ailleurs, on essaiera de s'approprier quelques ha (à 15 millions dans la région!), histoire d'avoir de quoi "prendre sa retraite tranquille" et "ne pas dépendre complètement d'un propriétaire qui pourrait un jour..." En fait, les agriculteurs bénéficient d'une caisse de retraite et les fermiers de l'assurance du maintien de leur bail par une loi qui les protège. Il semble donc que cela correspondrait plus à un placement.

Cette mentalité se traduit de plusieurs façons: la femme garde dans l'exploitation son rôle de cuisine-gamin-ménage. Par contre, si l'on manque de main d'oeuvre, elle se rangera au côté des ou-

vriers pour vendanger. "De toute façon elles ne sont pas bonnes à autre chose". Le machisme et la misogynie sont des "valeurs" encore bien répandues! "Les agricultrices? Oh, ben moi, je ne suis pas contre, mais ça me fait bien rigoler!" En effet, le chef d'exploitation, c'est un homme. C'est lui qui décide, qui embauche, qui paie, qui commande.

Question relations avec les ouvriers, on est plutôt "sociable": c'est-à-dire que suivant les exploitations, on nourrit et on loge les vendangeurs. Ceux-ci, sur place, donnent un coup de main aux rangements et aux travaux dans la cave: les quelques heures supplémentaires paient largement la nourriture et le logement! Et puis, "faut pas croire que ça nous amuse de travailler avec des espagnols ou des marocains". D'ailleurs, on les paie au SMIC en général. Pas plus. Les vendangeurs français bénéficient quelquefois d'avantages salariaux. Mais c'est vrai qu'ils sont souvent non déclarés (contrairement à la main-d'oeuvre étrangère). Donc, on s'y retrouve! Et s'il y a un problème, "on s'arrange avec le médecin du village, on déclare l'ouvrier après l'accident..."

Mais qui sont-ils, ces vendangeurs?

Des étudiants, de moins en moins nombreux. Des jeunes qui veulent gagner juste de quoi se payer une chaîne ou qui n'envisagent pas le travail autrement qu'intérimaire.

Et une grosse proportion d'espagnols et de portugais.

Chez M.X., c'est la même famille d'Espagnols qui vient travailler depuis plusieurs années. Même la fille cadette, âgée de 11 ans fait ses 8h. Avec son frère de 13 ans, ils sont considérés comme un seul ouvrier et ne sont donc payés que la moitié du SMIC chacun. Malgré cela, les parents insistent pour que leurs enfants travaillent. L'exploitation n'est

donc pas le fait de l'employeur, mais disons que cela l'arrange car si ces gamins ne tiennent pas la cadence d'un vétéran, ils ont cependant pris le coup de main les années précédentes.

Ainsi ce sont donc des familles entières qui passent des contrats avec les vignerons. Ce contrat leur est indispensable pour pouvoir passer la frontière et l'office national d'immigration.

Dans le cas présent, ces espagnols vivent d'ordinaire en Andalousie des divers travaux agricoles saisonniers: cueillette des olives, des fruits (oranges, raisin, etc...)

Pendant leur contrat d'un mois, le vigneron leur loue une maison dans le village. Ils vivent le plus souvent en cercle fermé, quelquefois en relation avec une autre famille espagnole travaillant sur une exploitation voisine. Déphasage culturel. Leurs relations avec le village se bornent à l'achat des légumes frais et du pain. Le reste (gateaux, épices, viande sèche) est transporté depuis l'Espagne dans de grandes valises. Ces "importations" sont d'autant plus curieuses qu'ils ne transportent que peu de vêtements: ainsi la mère a été obligée de se mettre en quête d'un deuxième pull et d'un anorak parce qu'il faisait froid. Déphasage climatique.

Le déphasage économique, par contre, les avantage; en effet, ils viennent travailler en France car le salaire proposé (le SMIC) est nettement supérieur au salaire espagnol.

Ils veulent donc travailler un maximum pour profiter de ce "privilege". Ils ont donc demandé à travailler 8h $\frac{1}{2}$ par jour au lieu de 8h et de travailler aussi le dimanche matin. Cela fait donc 55h de travail par semaine. Une demie journée de repos... Les grands comme les petits. Aucune des heures supplémentaires n'est

payée plus chère et le vigneron, s'il fait beau, est sûr de rentrer sa récolte dans les délais les plus brefs. Par contre, s'il fait mauvais, il se prend le droit de les mettre en "chômage technique" sans pour autant les indemniser (comme dans le bâtiment par exemple). Bel avantage!

Et les Espagnols ne diront rien: ils sont fiers de travailler chez M.X., ils accélèrent la cadence quand le patron est là pour lui montrer comme ils travaillent vite. Ils considèrent avoir de la chance de pouvoir travailler en France et, pour revenir l'année suivante, n'insisteront pas pour que leurs enfants soient payés comme tout le monde; tout au plus demanderont-ils 100f en plus comme argent de poche pour la petite (que le vigneron donnera ou ne donnera pas!)

Les Espagnols sont exploités mais n'en ont pas conscience. Ignorance des lois sur le travail? Sans doute, comme il existe un déphasage climatique ou culturel, existe-t-il un déphasage au niveau du droit...

Mais de toute façon, même ayant connaissance du droit du travail (c'est le cas de certains vendangeurs français) il est impossible d'établir une confrontation avec les employeurs car le caractère saisonnier de ce travail aurait comme conséquence de vite le leur faire perdre!

En attendant, les exploitations viticoles font preuve vis-à-vis de leur main-d'oeuvre étrangère d'un fait social paradoxal: c'est le syndicalisme à l'envers au profit d'une petite classe de paysans qui n'ont pas même à s'en faire pour préserver leurs privilèges: leurs ouvriers modèles se sont chargés de cette mission.

y a plus de Charmes sur l'Herbasse

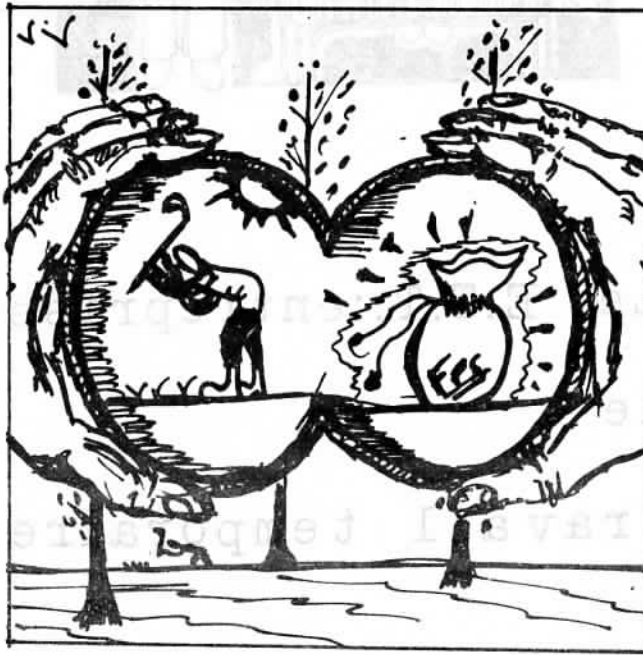
Charmes sur l'Herbasse. C'est un petit village de la Drôme a revenu essentiellement agricole (arbres fruitiers, tabac, céréales). Comme dans de nombreux autres villages, à Charmes l'agriculture est devenue fortement mécanisée. Elle s'apparente plus à une industrie, à la recherche de rentabilité, qu'à une manière de vivre en accord avec la nature, où beauté et travail bien fait ne déparent pas. Quelques "grosses têtes" ont accaparé les meilleures terres en espérant bien tirer de gros profits de celles-ci. Pour faire front au travail, qui désormais devient important, les fermiers embauchent des saisonniers, des ouvriers agricoles. Répartis dans une commune ils sont généralement isolés les uns des autres. C'est un point à ne pas négliger et incitant les patrons à de nombreux abus.

Cette situation je l'ai vécue et c'est pour cela qu'il m'est difficile d'en parler sans en quelque sorte témoigner à la place de personnes qui n'ont jamais eu l'occasion de le faire.

Voilà donc un jeune (qui vieillira ou ne vieillira pas dans une ferme), "placé" comme on dit si bien chez nous, et qui n'a généralement pas beaucoup d'argent et pas beaucoup d'instruction (connaissance du droit et des lois).

L'ouvrier agricole est souvent un jeune, sans aucune formation, aucun diplôme et ayant besoin d'argent. Ce qui permet à l'employeur de jouer avec lui. Le refrain patronal "tu travailles ou tu t'en vas" a rabattu le caquet à plus d'un.

Les journées à la campagne commencent de bonne heure. En pleine saison (c'est-à-dire dans la Drôme pour les fruits et le tabac) l'ouvrier agricole se lève à 6h $\frac{1}{2}$



et commence son travail aussitôt. Le soir le travail finit régulièrement à 6h $\frac{1}{2}$. Pendant 6 à 7 mois les journées comptent 11 heures de boulot. Bien sûr ces horaires ne sont pas réguliers, car le travail de la terre implique quelques contraintes: l'homme ne commande pas à la culture; c'est encore l'ensoleillement, la végétation qui tirent les ficelles. 55 heures par semaine de travail dur sont monnaie courante. Pour la plupart des

"gars" la fin de journée est synonyme de fatigue, de ras le bol et d'envie de dormir. Cela bien sûr n'est pas très compatible avec l'envie de lire, d'écrire de se cultiver et de réfléchir sur sa condition. La révolte est loin de naître.

"Demain je serai mieux"! est la phrase qui coupe court à toute réflexion. Mais le lendemain est identique, irrémédiablement similaire à la veille.

La fatigue physique s'accumulant, la fatigue morale naît. Une seule et brève chose peut effacer momentanément la fatigue l'ennui: le moment de la paye. Instant où l'on voit enfin le résultat du travail, et "la peine récompensée"! Mais quel est-il ce salaire?

La plupart des ouvriers agricoles sont rémunérés au SMIC (que ça soit à l'heure ou au mois). Les travailleurs payés à l'heure reçoivent le SMIC pour un certain nombre d'heures légales déclarées avec les retenues que celles-ci imposent, et reçoivent le SMIC pour les heures supplémentaires non légales et sans retenues. Ces ouvriers sont normalement non nourris et non logés.

Les travailleurs rémunérés au mois, souvent nourris-logés, touchent uniquement leurs heures normales sans aucune heure supplémentaire comptée. Après quelques années de travail dans une même ferme le salaire mensuel est augmenté (légèrement).

Il est clair que cette situation financière est injuste et à la limite du tolérable.

Pourtant combien s'y soumettent et l'admettent. Les patrons savent à qui ils ont à faire et profitent allègrement de la situation. Face à ceux qui pourraient les contraindre, ils demandent les preuves pour

vant étayer leurs accusations. Par exemple pour les heures payées non-déclarées, les fermiers ne font jamais aucun papier. Les inspecteurs du travail sont directement dans le camp des patrons et passent sur beaucoup de choses (sécurité, et heures supplémentaires non payées). Face à cette situation il reste le départ et la recherche d'un autre agriculteur plus correct. Mais les fermiers aimant leur travail sont pratiquement toujours les moins favorisés car ils ne veulent ou ne peuvent pas se motoriser assez, pour faire face à la horde des gros trusts agricoles qui les sucent jour après jour. Bien sûr leurs maigres moyens financiers ne permettent pas l'emploi d'un ouvrier.

-Possibilité de regroupement pratiquement impossible en raison de l'isolement en campagne, de la misère intellectuelle des ouvriers, de la fatigue physique en fin de journée.

-Possibilité de révolte bien difficile en raison de la solitude, de la difficulté à trouver les preuves des injustices exercées et de la connivence entre les entrepreneurs et les inspecteurs du travail.

-Possibilité de changement de patron nulle.

Ces trois impossibilités font que l'ouvrier agricole reste la plupart du temps un exploité, un ouvrier non reconnu (l'ouvrier agricole est assimilé à un manoeuvre) qui n'a qu'à chercher ailleurs un petit air de liberté et de reconnaissance. Où est donc passée la liberté de travail ?

Alain GERMAIN



Les E.T.T.: entreprises de travail temporaire

Dernière invention des entrepreneurs capitalistes, les E.T.T. (Entreprises de Travail Temporaire), constituent un échappatoire à la réglementation du travail, qui devenait, à leur goût, trop contraignante.

Inquiétés par les syndicats les entrepreneurs se devaient de trouver la faille. Ne pouvant plus compter depuis longtemps sur la compréhension des ouvriers permanents les voilà qu'ils s'intéressent au non man's land des chômeurs, des sans-tra-

vail, des hors-statuts. Ils apportent une réponse au travail par épisode, ils inventent de nouvelles saisons.

Un million de salariés par an sont en transit temporaire dans les entreprises. Ecco, Bis, Man Power, pour ne citer que les plus importantes emmagasinent de la main-d'oeuvre pour ensuite la négocier avec les entreprises.

Mais il est fréquent aujourd'hui que ce soient les grandes entreprises elles-mêmes qui "montent" leur propre société de travail temporaire dont elles sont l'unique client. C'est très intéressant. C'est toujours le même argent qui tourne. La boîte de location loue le personnel à l'entreprise sans aucune marge bénéficiaire. On n'embauche plus, on ne licencie plus!

L'âge d'or des conflits. Dassault vient de faire cette nouvelle expérience de l'Intérimaire Permanent.

"La plupart des E.T.T. sont déclarées avec un petit capital de 10000frs qui ne représente qu'une façade. Il faut en fait une trésorerie assez importante pour pouvoir débiter; principalement pour les salaires. Les utilisateurs de personnels, ne payent généralement qu'à 90 jours le coût de la location du personnel; si l'E.T.T. loue 10 personnes, que celles-ci coûtent 1 brique par jour, sur 90 jours cela fait 90 briques.

Ce sont souvent des arrangements bancaires qui permettent de couvrir le découvert de base. Et pour bénéficier des arrangements bancaires il faut être l'émulation d'une grosse société", constate une employée d'une E.T.T.

Dans une période de crise on assiste à une multiplication des formes d'emplois. L'intérim est l'une des réponses que les patrons apportent profitant du chômage, du rejet du travail salarié, et jouant sur l'ambiguïté de l'aménagement du temps de travail.



INTERIM:

patrons permanents

mais

travailleurs

temporaires

D'entre les saisonniers, les immigrés, les femmes, les chômeurs un nouveau sous-ensemble du lumpen apparaît: ce sont les intérimaires, main d'oeuvre d'appoint ou permanente à l'usage de la production capitaliste. Mais l'époque n'est plus aux trafics d'esclaves, elle est devenue celle des "services".

Parmi les services d'ingénierie, de marketing, de leasing, d'assistance technique industrielle, le travail temporaire constitue un service qui prend un essor prépondérant. En langage clair, on assiste à une multiplication sauvage d'offici- nes, dynamiques ou non, de travailleurs sous-traités (au sens commercial du terme bien sûr. Les autres sens en découlent). Encore une division de la division capitaliste du travail. La logique apparente du phénomène réside dans le problème

des coûts de production. Le coût comparatif d'un salarié permanent, tous "facteurs" intégrés, et du service rendu par une entreprise de travail temporaire est en faveur de celle-ci. Reste l'intérimaire. A une simple exploitation traditionnelle se substitue pour lui une exploitation dédoublée.

La fonction d'employeur dissociée dans le travail temporaire renforce en effet l'asservissement de l'intérimaire qui se retrouve employé par une entreprise où il ne travaille pas et qui travaille dans une entreprise où il n'est pas employé. Notre travailleur schizophrène ne dispose d'aucun moyen de résistance individuelle ou collective pour lutter contre sa sous-condition de salarié et sa sur-dépendance envers le patronat.

"Il ne faut pas qu'il y ait deux France, la France sans statut où l'emploi et le revenu sont garantis, et la France hors statut où ce sont ceux qui le plus souvent ont à faire face à la concurrence internationale qui paient pour les autres". R. Barre, le 29.8.80.

La tendance du recours systématique au travail temporaire se répand donc. Parade autorisée des capitalistes pour esquiver la protection sociale que les travailleurs se sont acquis, il semble qu'elle corresponde, crise ou pas crise, à une des règles du bon fonctionnement du capitalisme. Cette règle serait de maintenir le travail précaire, condition nécessaire au maintien de bas prix de production et de hauts profits. Par ailleurs la généralisation du salariat lié à cette précarité de l'emploi assure l'existence permanente d'un volant de main-d'oeuvre (1) immédiatement disponible en cas de nécessité. Ce volant de main-d'oeuvre, composé des sacrifiés de la crise et autres restructurations de la production, agit comme pôle négatif sur la dégradation des conditions sociales et sur la sécurité de l'emploi de ceux qui sont à ce moment-là des salariés permanents. Il divise ainsi les ouvriers entre ceux qui ont du travail à un moment donné et ceux qui n'en ont pas et situe la ligne de démarcation entre salariés qui ont une situation sociale et une sécurité de l'emploi reconnues, le jeu des rapports de force étant provisoirement en leur faveur et ceux dont l'emploi est précaire.

Le travailleur intérimaire sans recours sur sa situation contribue ainsi à diviser un peu plus les travailleurs dans chaque entreprise et une classe ouvrière déjà morcelée dans sa totalité. La systématisation du travail temporaire se révèle ainsi comme étant également une stratégie capitaliste de la division face aux travailleurs. On réussira à opposer dans l'entreprise lumpen et aristocratie, plus précisément travailleurs temporaires déqualifiés, OS, manoeuvres, balayeurs et ouvriers qualifiés (pour l'instant...) et "intégrés" dont les avantages acquis sont garantis. Tout se passe comme si l'intégration des uns, volonté patronale et les acquis de leurs luttes en cadrées syndicalement, avaient pour contrepartie une insécurité plus grande pour les autres. Face au pôle d'une nouvelle classe ouvrière intégrée se situerait un nouveau lumpen de travailleurs temporaires et de chômeurs semi-indemnisés.

Dans l'entreprise, le travail vivant devient donc en majorité un travail en sous-traitance: travail intérimaire, services extérieurs d'entretien des machines, dessin industriel, gardiennage, entretien nettoyage... Seuls demeurent "maison" cadres et ouvriers qualifiés par rapport au procès de production, privilégiés bénéficiant d'une politique d'intégration et de syndicats organisés.

Deux mondes se côtoient en un même lieu, remplissant là un même objectif de production, mais d'invisibles barrières séparent ceux qui "sont de la maison" et les autres. Les uns ont un sen-



timent d'appartenance et parfois des syndicats actifs, les autres produisent dans les mêmes conditions que les premiers, mais sans leurs avantages, ignorés de leurs syndicats quand ce n'est pas d'eux-mêmes.

Privé de toute identité collective, en situation déqualifiée, sous salariée et précaire, que reste-t-il à l'intérimaire pour se raccrocher? La possibilité de changer d'une "mission" pour une autre s'il le désire, ou encore d'une agence pour une autre identique... L'intérimaire serait celui qui choisirait son entreprise, mercenaire parmi les soldats réguliers d'une armée de production. Illusion du changement et de l'indépendance, libre choix de sa période de travail d'OS et de son temps de repos, intérimaire lui aussi. Le salaire de la peur, de l'ennui, ou de l'intérim n'est jamais que le prix d'une exploitation.

"Pour moi, la tâche d'une gauche digne de ce nom est de gérer et de favoriser (le) processus d'abolition du travail, de manière qu'il n'y ait pas d'un côté une masse de chômeurs, de l'autre une aristocratie du travail, et entre les deux un prolétariat qui, pendant quarante-cinq heures par semaine, exécute les tâches les plus ingrates, mais que tout le monde travaille beaucoup moins contre un salaire et puisse s'activer beaucoup plus de façon autonome". A. Gorz, Le Monde, 12.10.80.

La décrépitude du marché de l'emploi incite moins que jamais quiconque à s'y vendre. Dans un système où travail et productivité ne se confondent plus, les syndicats d'encadrement des travailleurs, avec quelques décennies de retard réclament encore le droit au travail permanent pour tous, assorti d'une prime de 14^e mois et de mutuelles complémentaires assurant les décès des chiens et chats domestiques. Déchéance du travail dont la fonction la plus importante devient le maintien de l'ordre. Le travail est méprisable: il aliène. Revendiquons la gratuité de la vie.

Raymond HECHT

(1) Le volant de main d'oeuvre, titre du livre de Bertrand BELLOU, Le Seuil.

des agents très spéciaux

L'ouvrier temporaire est un "agent" très spécial, qui est envoyé en "mission" par l'E.T.T. dans des entreprises utilisatrices:

Après un double contrat passé l'un entre l'E.T.T. et l'entreprise et l'autre

REMUNERATION

Elle comprend:

- 1 salaire
- 1 indemnité de précarité d'emploi pour chaque mission menée à terme
- 1 indemnité compensatrice de congé payé
- participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise. Toutes E.T.T. de plus de 100 personnes sont soumises à cette obligation. Il faut normalement compter au moins 3 mois de présence dans l'entreprise. Pour le salarié temporaire cette condition est satisfait pour ceux mis à la disposition d'un tiers pendant 60 jours au cours de l'exercice.

entre l'E.T.T. et le travailleur (indiquant la durée, la qualification professionnelle, les clauses et la rémunération), "l'agent" doit s'infiltrer dans l'entreprise, le plus discrètement possible. Isolé, ne faisant que passer, il ne pourra espérer aucune solidarité.

Il remplacera un salarié permanent absent, il assurera la transition dans le cas où à la suite d'une suspension d'un contrat de travail, le travailleur appelé à remplacer celui dont le contrat à pris fin n'est pas entré en service.

Il permettra d'accélérer la production s'il y a un surcroît d'activité. On l'a utilisé pour remplacer des salariés grévistes. Mais les protestations des syndicats ont permis de sauvegarder le droit de grève. Aujourd'hui ils ne le peuvent plus. Les missions ne sont pas limitées dans le temps.

Pour toutes les autres missions la durée du contrat est de 3 mois. Une prolongation peut être consentie par l'Inspecteur du Travail. Dans le cas d'un refus l'E.T.T. débauche le salarié puis le réembauche avec une semaine de décalage, ou le place sur un autre chantier. Mais généralement l'Inspecteur du Travail, qui n'est pas celui de la circonscription de l'entreprise utilisatrice, ne peut apprécier l'opportunité de la prolongation.

Certaines entreprises, pour permettre de garder un volant de main-d'oeuvre im-

FIN DE MISSION

Dès le 1^{er} jour sans travail le travailleur doit s'inscrire à l'A.N.P.E. comme demandeur d'emploi. Il peut recevoir les allocations chômage dans des conditions qui ne sont pas les mêmes que pour les autres travailleurs. Il faut que l'intérimaire ait accompli 1000 heures de travail en 12 mois pour permettre l'ouverture du "contrat d'intermittent" par les A.S.S.E.D.I.C., qui n'obligera pas le travailleur de constituer un nouveau dossier après chaque mission.

portant, ont tenté d'ajouter une clause qui tendait à interdire l'embauchage à l'issue d'une "mission" par l'utilisateur du travailleur temporaire. Ces clauses sont totalement dénuées de toutes valeurs.



HERKELBOUT-PERNIN

Voici une dizaine d'années l'implantation de l'usine Herckelbout-Pernin avait été accueillie favorablement à Briançon.

Dans le domaine de la machine-outil c'était, et c'est toujours, la seule entreprise française de sa catégorie, qui travaille surtout pour l'exportation.

Elle apportait du travail à une jeune femme pour laquelle "Avenir" égalait "partir ailleurs" pour gagner son pain.

Elle permettait à certains asthmatiques de bénéficier du climat exceptionnel du Briançonnais. De plus par l'importance de son personnel (90 ouvriers) l'usine se classait en 1977 dans les 7 entreprises de plus de 80 employés des Hautes-Alpes.

Pour permettre son implantation à Briançon la municipalité accorda des facilités (subventions, exonération d'impôts locaux, location-vente des bâtiments). Puis les années passent...

Et dès le 1er septembre 1980, le bruit des premiers licenciements chez Pernin court dans toute la ville.

Lundi 6 Oct.: jour de paye des ouvriers. Rien.

Mardi 7 Oct.: les délégués du personnel demandent des explications au directeur: aucun résultat.

Mercredi 8 Oct.: les travailleurs apprennent que les banques et les organismes de crédit refusent d'avancer les fonds. Pour la 1ère fois ils entendent parler de dépôt de bilan.

Les ouvriers sont sérieusement inquiets pour leur avenir et celui de leur famille et après concertation ils décident de mettre en place un plan d'action.

Jeudi 9 Oct.: les travailleurs décident de demander des comptes à la Municipalité qui, rappelons-le est à l'origine de l'installation de l'usine.

Vendredi 10 Oct.: les travailleurs se rendent massivement à la séance du Conseil Municipal à 18 h pour y imposer un débat sur la situation de leur entreprise. M. Dijoud, le maire, n'a pu rien promettre sur l'avenir de cette entreprise, toutefois une somme de 200000f est versée immédiatement aux ouvriers.

Vendredi 17 Oct.: à la suite du règlement judiciaire et la venue du Syndic à Briançon les ouvriers occupent l'usine et exigent:

- le maintien en activité de celle-ci, avec la garantie de l'emploi pour tous,
- la réintégration des 10 licenciés de septembre.

Extrait de la lettre de l'entreprise adressée aux ouvriers le 16 octobre:

"J'ai déclaré ce matin 16 Octobre au Tribunal de Commerce de Gap l'état de cessation de paiement de la société HERCKELBOUT-PERNIN. .

Le Tribunal de Commerce doit rendre son jugement demain 17 Octobre et se prononcer soit pour un règlement judiciaire soit pour une liquidation des biens.

La liquidation des biens, c'est l'arrêt immédiat de l'entreprise et la vente de tous ses biens en vue de dédommager les créanciers de l'entreprise.

Le règlement judiciaire permet de proposer aux créanciers un concordat pour le remboursement étalé des dettes de la société. Celle-ci est alors autorisée à continuer, sous le contrôle d'un syndic, son exploitation.

Il est à souhaiter que le Tribunal de Commerce rende un jugement en faveur du règlement judiciaire qui permettrait la mise en place d'une société d'exploitation ou de gérance."

Alors, ces travailleurs aux revenus largement amputés vont-ils connaître à nouveau l'époque du pain noir?

Après 7 ans de mauvaise gestion de l'entreprise les travailleurs réclament des comptes et surtout le droit à la parole, en attendant une vaste campagne d'action et de solidarité bat son plein car ce qui se passe aujourd'hui chez Pernin risque de se produire à brève échéance dans d'autres secteurs du Briançonnais.

Mercredi 22 Oct.: rassemblement et manifestation l'après-midi; de nombreux magasins observent une fermeture entre 14h et 15h en solidarité avec les travailleurs de chez Pernin; par ailleurs de nombreux débrayages dans les entreprises briançonnaises.

Briançon, le 23 octobre 1980

Luc Henry et Yvonne Rouquié

"Giovanni Agnelli est préoccupé par la politique industrielle de ses établissements: l'Empire Fiat doit s'écarter. Finis les établissements géants de 40.000 ouvriers. Place aux robots et aux petites unités de production. Quant aux ouvriers licenciés, ils pourront tous jours travailler pour Fiat, mais au noir. Près de 10 millions d'Italiens travaillent de plus. Alors quelques dizaines de milliers de plus. Agnelli lui-même faisait récemment l'éloge du travail au noir. "Cela représente 10 à 15% du produit industriel brut. C'est grâce à cette vitalité illégale que l'Italie augmente ses ventes à l'étranger". F. Calvi, Libération, 16.9.80.

travail noir

800 000 personnes auraient été concernées en 1978.

A l'origine du développement du travail clandestin on retrouve la Crise, la lourdeur des charges sociales et fiscales, le chômage et tout le cortège de lamentations qu'accompagne ce temps de pénurie. Le travail au noir remplit une fonction sociale et peut-être de 40 à 50% moins cher.

Une loi, d'autre part définit le sens du travail clandestin ainsi que les sanctions encourues. (Loi du 11-7-1972 Code du travail L.324-9 à L.324-15)

Pour être dans l'illégalité il faut réunir les quatre conditions suivantes:

- 1) le travail ne doit pas être occasionnel,
- 2) le travail doit être accompli à titre lucratif,
- 3) il doit s'agir d'une activité de producti-

on, de transformation, de réparation ou de prestation de services rendant obligatoire l'immatriculation au répertoire des métiers ou au registre du commerce,

4) le travail doit être accompli par une personne physique ou morale n'ayant pas demandé son immatriculation au répertoire des métiers ou au registre du commerce, n'ayant pas satisfait aux obligations fiscales et sociales.

Toutefois ne sont pas qualifiés de travaux clandestins, même si les 4 conditions énoncées ci-dessus sont réunies, les travaux d'urgence dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir les accidents ou organiser les mesures de sauvetage.

Sont aussi considérés comme travaux clandestins:

- le cumul emploi-public-emploi privé
- le cumul de plusieurs emplois privés.

Là aussi des exceptions pour travaux scientifiques, littéraires ou artistiques et les concours apportés aux oeuvres d'intérêt général (enseignement, éducation ou bienfaisance) et pour les travaux ménagers de peu d'importance effectués chez des particuliers à des fins et besoins personnels.

Si vous choisissez la clandestinité il faut savoir qu'elle est réglementée et surtout réprimée. Que vous soyez travailleur clandestin ou que vous ayez recouru à ses services vous risquez d'être poursuivi (emprisonnement de 20 jours à 1 mois assorti parfois d'amende de 600 à 1000 frs. En cas de récidive dans l'année les peines sont plus fortes).

De plus ne tombez pas de l'échelle en travaillant au noir. Tout accident qui vous surviendrait est un accident de travail.

Travaillez au noir mais ne vous faites pas prendre.

Travaillez clandestinement mais ne vous faites pas mal.

Ne soyez pas marron, travaillez au noir.



L'Armée, La Guerre, mots-cimetières

C'est pas si facile que ça de donner un nom à une manoeuvre militaire. Bien sûr c'est plus joli de l'appeler Déméter Floréal, Germinal et dernièrement Transhumance, plutôt que Hemmoragie ou Gangrène. Quoique Septicémie 80 aurait donné un petit quelque chose de plus à l'ambiance combat...

Les autorités militaires se placent sans hésiter à l'ombre du Dieu des Moissons et renchérissent sur la mise en scène bucolique. Avec la manoeuvre Transhumance, mouvement préliminaire des troupes alpines vers le théâtre des manoeuvres en plaine, Marne 80, c'est l'aspect déplacement organisé, supposant l'adaptation millénaire de l'homme à son milieu, que l'armée annexe. C'est à peine croyable, les militaires eux-mêmes prennent la guerre pour une partie de campagne. D'ailleurs vous reconnaîtrez facilement le colonel, c'est celui qui a 5 épis de blé sur les épaulettes.

A la guerre comme travail saisonnier l'Etat-Major ne finit pas de chercher des racines. Si l'allégorie de la Mort est traditionnellement porteuse d'une faux, ce n'est pas un hasard. Et les Par-

ques qui filent et retiennent entre leurs mains la vie fragile des hommes, ce sont des pluri-actives. Le reste du temps elles se promènent. Puis, elles reviennent et arrachent une poignée de fils, au hasard. C'est la guerre. Et une petite manoeuvre d'automne, une!

Une chose est étonnante. Les bouquins de ceux qui font l'apologie de la guerre sont pleins de types souriants, fumant une clope, peinarde, soudain coupés en deux par un éclat d'obus et retenant désespérément leurs tripes en lambeaux s'écoulant de leur ventre ouvert. Mais c'est du roman tout ça. Quand les militaires parlent de la guerre, et surtout quand ils la simulent, alors c'est propre, inoffensif presque esthétique. Ah beauté du combattant fondu dans la nature! Ah, beauté d'un char rugissant! (Tout le monde aime ça, mais personne ne veut le dire).

Manoeuvres militaires: cimetières de mots pacifiques.

"Ca voulait dire, et chacun le comprit, ça voulait dire que cette pauvre troupe de moutons de toutes marques, depuis le A jusqu'au zigzag et quelques croix, et quelques triangles en plus, ce grand fleuve de bêtes mené sans chien (...), ça voulait dire; ce n'est pas un troupeau comme tous les troupeaux, mais bien celui que les temps présents demandent, car vous n'en avez jamais vu de pareil, tant par la longueur que par l'immense douleur et l'immense peine qu'il charrie avec lui!" (J. Giono, Le Grand Troupeau).

danger d'Uranium à Névache

Peu de gens lisent le Journal Officiel. Celui du 31 octobre annonçant la demande d'un permis de recherche de minerais radioactifs dans la haute vallée de la Clarée passa inaperçu. Les quelques bruits qui coururent alors firent même l'effet d'un canular. Des mines au dessus de Névache? Allons donc, impensable.

L'affaire commença à devenir crédible à la suite du Dauphiné Libéré du 12 novembre qui donnait enfin publicité à l'affaire en annonçant l'enquête d'utilité publique qui devait se dérouler du 19 novembre au 18 décembre. Il annonçait également une réunion d'information à Névache, animée par "Vivre en Tarentaise", une association confrontée déjà de longue date à ce genre de projet.

Le 16 novembre, 250 personnes se réunissaient à Névache et c'était le coup d'envoi d'une mobilisation qui fait maintenant bouillir de neige.

Une pétition circule, déjà signée par la grande majorité des gens de la vallée. Un nombre non négligeable de signatures est également recueilli dans les autres vallées briançonnaises. A travers cette pétition, les gens s'élèvent contre les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'enquête d'utilité publique, contre les risques à court et à long terme pour le milieu humain et montagnard.

Le 6 décembre, une réunion publique faisait salle comble à l'Eden à Briançon et permettait de se rendre compte que les Briançonnais étaient également sensibilisés au problème.

Les élus eux aussi se sont manifestés. Les Conseils Municipaux de Névache et Val-des-Près, réunis à l'occasion de ce projet, s'élevaient vigoureusement contre le permis de recherche, s'engageant l'un et l'autre à démissionner si celui-ci était accordé.

Sans doute ému par une telle levée de boucliers, M. Chabas, Conseiller Général, déclare dans le Dauphiné Libéré (6.12) : "Après plus ample information, j'approuve et soutiens la décision du Conseil Municipal" (de Névache). Démissionnera-t-il, lui aussi, si le permis est accordé?

Pourquoi une telle contestation dans un contexte socio-économique pourtant bien démobilisateur?

Il faut croire que les gens ont vite compris l'urgence qu'il y avait à réagir. En effet, il faut savoir qu'en droit minier une autorisation de recherche donne droit, de fait, à l'autorisation d'exploiter, si celle-ci est demandée par la suite. Et le projet est suffisamment dévastateur pour alerter l'opinion. La Minatome, société privée, appartenant à 50% à Péchiney et à 50% à la Compagnie Française des Pétroles, fut bien peu convaincante lorsqu'elle essaya de rassurer les Névachais sur ses projets. Sa principale défense fut de dire qu'un permis de recherche n'entraînerait pas forcément l'exploitation, le gisement n'étant peut-être pas "rentable".

Sur les questions de fond concernant les risques de pollutions radioactives,

l'emploi, la mort des activités traditionnelles et d'un tourisme à dimension humaine... le flou.

Les gens de Névache sont pour le progrès. Ils ne veulent pas de mines d'uranium. Nous nous attacherons à démontrer prochainement ici-même que les décadents sont effectivement ces promoteurs d'une société nucléaire, concentrationnaire et morbide.

Philippe WYON

Le 17 décembre a eu lieu une marche manifestation, de Névache à Gap, à l'issue de laquelle les pétitions ont été remises ainsi que les registres que la Municipalité de Névache avait décidé d'ouvrir. Il a été constaté que les registres "officiels" de la Préfecture de Gap n'étaient même pas disponibles, ce qui démontre, s'il en était encore besoin, combien l'enquête d'utilité publique est une farce.

La mobilisation ne doit pas s'arrêter au 17 décembre. Il faut continuer à faire circuler la pétition et envisager d'autres actions. L'information est et sera une arme décisive. On peut réfléchir, comme cela a été fait en Bretagne, à ce que pourrait être une alternative au nucléaire pour la région, en tenant compte des atouts locaux.

Tous les documents, les suggestions, le soutien moral et bien sûr financier sont les bienvenus à :

- Vivre à Névache, BP 1 Névache,
05100 BRIANCON

territoire

à prendre

Le cinquième numéro de Territoire à Prendre vient de paraître. Parmi les sujets nous concernant de près ou de loin: le projet du Parc National d'Ariège, la chasse, la fermeture des lignes de chemin de fer, le projet de barrage d'Entraygues. Territoire à Prendre, BP 14 31170 Tournefeuille, le n° : 7 frs.

encre noire

Dans la nuit du 10 au 11 août dernier, une violente explosion ravageait les locaux de l'imprimerie-édition Encre Noire, causant la mort d'un passant et faisant une douzaine de blessés parmi les locataires de l'immeuble. L'attentat meurtrier était revendiqué par un groupe d'extrême-droite. Encre Noire existait depuis 2 ans en tant que coopérative ouvrière, plate-forme d'idées, lieu de travail et de rencontre. L'imprimerie était une entreprise commerciale à part entière, même si les relations nouées avec les clients en faisaient une entreprise originale. Encre Noire éditait par ailleurs Mefi! et les albums de Mefi!, bandes dessinées souvent signalées ici-même.

Malgré l'énorme préjudice subi, la perte totale du matériel et des stocks, Encre Noire refuse de baisser les bras. Pour cela, il faudra de l'énergie, de la volonté ... et de l'argent.

Une Association des Amis de la Coopérative Encre Noire a été créée afin de vous permettre de lui faire parvenir votre soutien moral ou financier. La cotisation est libre et vous permet de manifester votre solidarité selon vos moyens. Encre Noire, 13 rue d'Oran 13004 Marseille.

histoire de toit

Deux critiques (quoique...) donnent leur avis sur le dernier film de Transhumances (sans l'avoir bien vu d'ailleurs).

Bref, il dure 20 minutes, il est sonore et disponible. Ecrire au journal.

Transhumances présente! Mais où est la transhumance? Si l'on s'attache au sens commun du terme, la transhumance est bien cette migration de troupeaux à la mauvaise saison. Ainsi cet homme errant sans fin à travers un décor bancal représenterait-il une masse de troupeaux? Mais alors, qui sont ces brebis galeuses, sans pasteur, guidées par leurs intestins?

Le sort de ces nomades ne nous concerne pas. Le choix d'un vie est quelque chose de personnel (n'est-ce pas! NDC). La suite en est de même. Je dirais même plus, privée. Alors pourquoi se lamenter sur la haine du peuple, si lui même, notre héros a été habité par celle-ci et s'est extrait de la communauté.

N'allez pas me dire que tout cela est lié à son enfance. De ce qu'il nous en dit, elle semble paisible et ouatée à souhait.

Quant à la voix off, elle semble dans ce film ce que le sexe est au cinéma porno: obscène, monstrueuse et tellement envahissante mais si sensuelle!

C'est tout ce que j'avais à dire.

Damien.

Quand un type voyage, avec une valise à la main, à travers un pays pour y chercher une piaule parce que c'est là, peut-être, qu'il se fixera un temps au milieu des autres, ses semblables, on se dit que la solitude est toujours complice du promeneur Normal. Mais quand on s'aperçoit qu'il suffit d'un rien pour se trouver projeté sur les routes et devenir soi-même un paria alors ça devient un film et c'est pas du cinéma. Réalisé par "TRANSHUMANCES" ce moyen-métrage nous conte, par un très beau texte et des images limpides une drôle de balade.

"Histoire de toit" et peut-être histoire de toi, le saisonnier, avec ta valise ou bien toi, l'autre celui qui te dit que les gens c'est fait pour vivre avec, en bonne communauté. Même qu'il n'y aurait que le rêve dans ta valochette ça suffirait encore pour aller voir plus loin s'ils te refusent toujours gîte couvert ou boulot parce qu'ils ne te reconnaissent plus. Ils n'ont pas l'air méchant, pire ils sont presque naturels à force d'avoir tant oublié. Toi tu songes alors aux souvenirs d'enfance aux odeurs des prés et des chemins: les souvenirs là tu les mettras dans ta sacrée valise pour les retrouver plus tard après le repos accordé dans le seul endroit qu'ils te laissent: un dépôt d'ordures et tu refermeras la porte d'un vieux frigo sur toi-même et ta fatigue. C'est l'image que nous propose le film: mais doit-on se résoudre à cela, congeler sa vie dans l'attente du dégel?

Espérons que le film, lui, ne restera pas dans une valise et qu'il fera son chemin.

Gilles

voyage au pays
du passage

Voyage au pays du passage, ou la montagne et ses occupants, un montage audio-visuel.

"Il ne s'agit pas de l'inventaire de tout ce qui occupe ce pays, mais seulement de ce que nous avons vu de notre position. La question est de savoir si on a encore le droit de vivre ici ou là, en montagne, sans être militaire, skieur extrême ou prédateur d'espace..."

Durée : 30 mn.

collection

Pour les curieux, pour les amateurs de vieux papiers, les anciens numéros de la revue TRANSHUMANCES sont disponibles sur simple demande assortie du règlement (CCP: 247 38 D MARSEILLE).

N°3 Armée, tourisme (4frs)

N°5 Cirque Blanc: sports d'hiver (4frs)

N°6 Racines: mémoire populaire, errance, ville... (4frs)

N°7 Hommage à Emilie Carles (3frs)

N°8 Voyage au Pays du Passage: texte du diaporama avec compléments bibliographique et historique (4frs)

N°10 Politique de la montagne (4frs)

Collection complète (10 numéros): 30frs

